

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU 16 MAI 2023 – DE 19H30 À 22H18  
à la grande salle de l’Aigle Noir à Neyruz**

1		
2		
3		
4		
5		
6	<b>PRÉSIDENCE</b>	François Rossier
7		
8	<b>VICE-PRÉSIDENCE</b>	Sébastien Bugnon
9		
10	<b>BUREAU</b>	Joanna Bourke Martignoni
11		Véronique Chavaillaz
12		Christiane Antoniazza Torche
13		Luc Overney
14		
15	<b>PRÉSENT-E-S</b>	
16		Fabrice Bonvin, Helen Bowden, Mireille Brasey, Julien Brodard, Laurent
17		Chatagny, Marina Cheron, Claude Cotting, Pierre-Alain Crausaz, Philippe
18		Dobler, Ludovic Egger, Béat Galley, Albert Gendre, Josselin Gendre, Lionel
19		Gendre, Pacifique Gendre, Jean-Pierre Häni, Setti Genoud, Vincent
20		Kowalski, Bertrand Macheret (arrivé à 19H52), Stéphane Mettraux,
21		Valérie Michel Dousse, Laetitia Perrin, Olivier Pillonel, Robin Pillonel, Yann
22		Pillonel, Frédéric Pythoud, Martin Renevey (arrivé à 19H57), Pierre-André
23		Rolle, Christian Rossier, Mallory Schneuwly Purdie, François Sprumont,
24		Roger Stroude, Marie-Claude Telley, Maria Tenze Dafflon, Sébastien
25		Uldry, Corinne Vimal, Maurice Vionnet, Catherine Züllig
26		
27	<b>EXCUSÉ-E-S</b>	Steve Mettraux, Séverine Macheret, Joseph Emmenegger, Pascal Gendre,
28		Catherine Guillaume Girard.
29		
30	<b>ABSENT</b>	Jean-Jacques Friboulet (s’est excusé le lendemain)
31		
32	<b>TOTAL</b>	<b>44 présent-e-s et 6 excusé-e-s, soit une majorité absolue de 23</b>
33		
34	<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	Jean-Pierre Corpataux (Syndic), Katuscia Sansonnens (Vice-Syndique),
35		Maryline Dafflon, Fabien Mettraux, Axel de Montmollin, Murielle Roos
36		Bovey, Jean-Noël Gendre, Bernard Kolly, Jean-Marc Sallin
37		
38	<b>RESPONSABLE</b>	Nicolas Wolleb
39	<b>ADMINISTRATIF</b>	
40		
41	<b>ADMINISTRATRICE</b>	Marie-Noëlle Eggertswyler
42	<b>DES FINANCES</b>	
43		
44	<b>RESPONSABLE TECHNIQUE</b>	Ludovic Circelli
45		
46	<b>SECRETAIRE</b>	Laetitia Gilliéron

47 **1 ACCUEIL ET BIENVENUE**

---

48 À **19H30**, M. le Président ouvre la séance du Conseil général du 16 mai 2023.

49  
50 Au nom du Bureau du Conseil général, **M. Le Président** souhaite la bienvenue à tous les participant-e-s à  
51 cette séance.

52  
53 Les membres du Conseil général ont été valablement convoqué-e-s par voie électronique le 1<sup>er</sup> mai 2023  
54 soit dans le délai fixé par la Loi sur les communes, par publication dans la Feuille officielle du 5 mai 2023,  
55 par avis au pilier public et sur le site internet de la commune de Neyruz.

56  
57 Conformément à la convocation envoyée, les documents étaient disponibles sur le site de la commune,  
58 et, sur demande, en version papier auprès de l'Administration communale. Information pour toutes les  
59 personnes présentes dans cette salle : Il est interdit de filmer ou d'enregistrer les débats sauf si une  
60 autorisation est accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune demande n'a été effectuée en ce sens.

61  
62 Dans le seul but de faciliter la tenue du procès-verbal, et comme le permet le Règlement d'exécution de  
63 la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés par l'Administration communale. Les enregistrements  
64 seront supprimés dès acceptation du procès-verbal de la séance.

65  
66 Les intervenant-e-s sont prié-e-s de se lever lorsque la parole leur aura été donnée, d'utiliser les micros  
67 mis à leur disposition en déclarant leur identité (nom, prénom, groupe) afin de faciliter la rédaction du  
68 procès-verbal. **M. Le Président** remercie l'ensemble des participant-e-s à la séance d'être précis-e-s et  
69 succinct-e-s dans leurs interventions.

70  
71 **M. Le Président** demande si tous les membres du Conseil général ont reçu leurs cartons de vote en entrant  
72 dans la salle. Il suppose que c'est bien le cas et demande si quelqu'un n'aurait pas reçu ses bulletins de  
73 vote. Cela ne semble pas être le cas.

74  
75 Lors des votes, **M. Le Président** demande aux membres du Conseil général de bien vouloir lever les cartons  
76 suffisamment longtemps afin de faciliter le travail des scrutateurs-trices.

77  
78 **M. Le Président** rappelle qu'un membre du Conseil général ne peut pas assister à la délibération d'un  
79 objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, pour son conjoint, son partenaire enregistré ou pour  
80 une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de  
81 dépendance. Il demande si un-e conseiller-ère général-e se trouve dans une telle situation pour un des  
82 points de cette séance, il-elle est prié-e de s'annoncer. Si tel devait être le cas en cours de séance, le ou  
83 la parlementaire voudrait bien se récuser, s'annoncer, dire le motif de sa récusation et quitter la salle de  
84 manière spontanée. Il constate que ce n'est pas le cas.

85  
86 Tous les documents et messages étant disponibles sur le site internet de la commune et consultables en  
87 version papier à l'Administration, Il n'y aura donc pas de lecture complète des messages.

88  
89 Conformément à la convocation reçue, une verrée conclura cette séance du Conseil général. Elle aura lieu  
90 au fond de la salle. Toutes les personnes présentes ce soir sont les bienvenues.

91  
92

93 **APPEL NOMINAL**

---

94 Les membres du Conseil général et du Conseil communal ont signalé à l'entrée leurs présences par leurs  
95 signatures et les scrutateurs-trices ont effectué un contrôle direct. Il n'y aura dès lors pas d'appel nominal.

96  
97 Suite à un contrôle des scrutateurs-trices, les membres présent-e-s ce soir sont au nombre de **42 (en**  
98 **début de séance) et 44 après (2 personnes sont arrivées en retard).**

99  
100 Sont excusé-e-s pour la séance de ce soir : M. Steve Mettraux, Mme Séverine Macheret, M. Joseph  
101 Emmenegger, M. Pascal Gendre, Mme Catherine Guillaume Girard (M. Jean-Jacques Friboulet est absent).

102  
103 De plus, M. Martin Renevey a signalé au Bureau qu'il arriverait avec du retard ce soir.

104  
105 **M. Le Président** constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la Loi sur les Communes, est atteint et  
106 que l'assemblée peut donc valablement siéger. La majorité sera donc de **22 (en début de séance) et de**  
107 **23 après.**

108  
109 En termes d'organisation, **M. Le Président** se permet d'apporter une précision :

- 110  
111 ○ Tous les élu-e-s disposant de la documentation nécessaire, il n'y aura pas de présentation Powerpoint  
112 à l'écran sauf pour les comptes 2022.

113  
114 **M. Le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques sur ces premières informations d'ordre  
115 organisationnel.

116  
117 Aucune question ou remarque n'est soulevée.

118  
119 Conformément à l'article 34 de la Loi sur les communes, l'ordre du jour a été fixé par le Bureau du Conseil  
120 général en accord avec le Conseil communal.

121  
122 Concernant cet ordre du jour, le Bureau propose de changer la dénomination du point n° 13. En effet,  
123 depuis la réception de la proposition du groupe AveN et la décision de sa recevabilité, le juriste de la  
124 préfecture a expliqué que d'un point de vue réglementaire cette demande devait être qualifiée comme  
125 postulat, et non comme proposition. Après discussion avec l'auteur, le Bureau, afin de se mettre en  
126 conformité avec le règlement, propose donc de modifier la proposition initiale en postulat.

127  
128 **M. Le Président** demande si cela soulève des remarques et il n'y en a aucune.

129  
130  
131  
132  
133  
134  
135  
136  
137  
138  
139

140  
141

## ORDRE DU JOUR

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation des procès-verbaux de la dernière séance du Conseil général du 13 et du 14 décembre 2022
3. Election à la présidence du Conseil général pour la période 2023-2024
4. Election à la vice-présidence du Conseil général pour la période 2023-2024
5. Communications du Bureau du Conseil général
6. Communications du Conseil communal
7. Message n° 2023 / 36 – Investissement : Crédit supplémentaire « mise à niveau câblages informatiques et électriques des bâtiments communaux »
  - Rapport de la Commission financière
  - Présentation
  - Vote
8. Message n° 2023 / 37 - Comptes 2022
  - Présentation générale des comptes
  - Compte de résultats
  - Compte des investissements
  - Rapport de la Commission financière
  - Approbation des comptes
9. Rapport de gestion 2022
10. Message n° 2023 / 38 - Investissement : Crédit destiné au remplacement de la passerelle sur la Glâne
  - Rapport de la Commission financière
  - Présentation
  - Vote
11. Message n° 2023 / 39 - Participation au crédit d'études relatif au renouvellement et à l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne
  - Rapport de la Commission financière
  - Présentation
  - Vote
12. Message n° 2023 / 40 - Association du Cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL) – Modifications statutaires
  - Présentation
  - Rapport de la Commission financière
  - Vote
13. Proposition n°2023/6 du groupe AveN « du Pumtrack au Skatepark »
14. Postulat n° 2023/2 du groupe AdN « mise à disposition des protections hygiéniques gratuites et en libre accès »
15. Postulat n° 2023/3 du groupe AveN « pour un Aigle Noir modernisé »
16. Proposition interne n° 2022/5 de M. Christian Rossier « temps de parole lors du Conseil général »
17. Proposition interne du Bureau du Conseil général « modification de l'annexe 1 du Règlement du Conseil général de la Commune de Neyruz »
18. Divers

142

143 **2 APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 13 ET**  
144 **DU 14 DECEMBRE 2022**

---

145  
146 Les membres du Conseil général ont pu prendre connaissance des procès-verbaux de la dernière séance  
147 du Conseil général du 13 et du 14 décembre 2022.

148  
149 Il n'y a pas de remarque concernant les procès-verbaux et **M. Le Président** soumet cet objet au vote.  
150

**VOTE**

**Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 42 voix, les procès-verbaux de la séance du Conseil général du 13 et du 14 décembre 2022.**

151  
152 **3 ELECTION A LA PRESIDENCE DU CONSEIL GENERAL POUR LA PERIODE 2023-2024**

---

153  
154 Selon l'article 21 du Règlement du Conseil général, un nouveau membre doit être élu pour succéder M.  
155 François Rossier à la présidence du Conseil général pour une période de douze mois. L'honneur revient  
156 au groupe ecAS. **M. Le Président** cède la parole à **M. Philippe Dobler**, chef de groupe, pour la présentation  
157 de leur candidat.

158  
159 **M. Philippe Dobler** prend la parole. A l'heure d'élire un nouveau Président au Conseil général, il souhaite  
160 profiter de l'occasion pour féliciter le Président actuel qui arrive après cette soirée au terme de son  
161 mandat. Depuis un an, il a participé aux séances du Conseil général mais aussi aux réunions des chef-fe-s  
162 de groupes avec le Bureau du Conseil général et, comme tout le monde, il a pu apprécier la qualité  
163 d'écoute de M. François Rossier, sa manière claire et équilibrée de conduire les débats, son ouverture  
164 d'esprit. Avant qu'il ne quitte le devant de la scène en octobre prochain, il souhaite le remercier pour son  
165 excellente maîtrise de la fonction de Président du Conseil général.

166  
167 Il y a un an environ, en mai 2022, à ce même micro, il présentait la candidature de M. Sébastien Bugnon  
168 à la fonction de vice-Président du Conseil général. Aujourd'hui, en mai 2023, c'est sans surprise qu'il a le  
169 plaisir de présenter cette même candidature à la Présidence du Conseil général. Que dire de Sébastien un  
170 an plus tard ? Qu'il a désormais 45 ans, qu'il est citoyen de la commune de Neyruz depuis 12 ans. Il est  
171 toujours marié et père d'une grande adolescente. Il travaille dans un grand établissement bancaire,  
172 comme Responsable des services à la clientèle institutionnelle dans la gestion d'actifs, ce qui l'amène à se  
173 déplacer régulièrement entre Genève et Zurich. Sébastien est également connu de nos concitoyen-ne-s  
174 pour son amour de la montagne et de l'aviation. Il est vice-Président de la Commission financière depuis  
175 le début de la législature. Le groupe ecAS est convaincu que M. Sébastien Bugnon est un candidat parfait  
176 pour la fonction de Président du Conseil général. Le groupe ecAS invite donc le Conseil général à lui  
177 accorder leur confiance lors du vote qui va suivre. Il remercie d'avance les membres du Conseil général.

178  
179 **M. Le Président** demande si un groupe ou un parlementaire aimerait intervenir.  
180  
181  
182  
183  
184

185 Ce n'est pas le cas et M. **Le Président** passe aux votes pour l'élection.

186

**VOTE**

**Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 42 voix, d'élire M. Sébastien Bugnon à la présidence du Conseil général pour la période 2023-2024.**

187

188 Au nom du Bureau et en sa qualité de **Président**, M. François Rossier félicite M. Sébastien Bugnon pour  
189 son élection et lui souhaite d'ores et déjà beaucoup de plaisir dans cette fonction de Président. Il lui passe  
190 la parole pour adresser au Conseil général quelques mots.

191

192 **M. Sébastien Bugnon**, Président élu pour la période 2023-2024, adresse quelques mots à l'Assemblée et  
193 adresse ses plus grands remerciements pour la confiance témoignée ce soir.

194

195 Contrairement à ses prédécesseur-se-s qui ont, les années passées, été propulsé-e-s directement à la  
196 présidence ou en passant juste une ou deux heures comme vice-président-e, il a eu, en ce qui le concerne,  
197 la chance d'avoir pu déjà depuis un an se familiariser avec les différents rouages du Bureau du Conseil au  
198 sein d'une équipe motivée et très compétente. Il en profite pour féliciter et remercier M. François Rossier  
199 pour son excellent travail effectué et il se réjouit de pouvoir s'engager encore un peu plus au niveau du  
200 pouvoir législatif neyruzien et pour le bien de la commune et de tous ses habitant-e-s. En tant que  
201 Président, il s'engage également à ce que le Conseil général soit un vrai forum où chacun-e et pourra  
202 toujours s'exprimer librement et avec respect.

203

204 Au nom du groupe GSO, **M. François Sprumont**, souhaite tout d'abord, plein de succès à M. Sébastien  
205 Bugnon dans sa nouvelle fonction de Président.

206

207 Le groupe GSO tient aussi à remercier M. François Rossier pour son année de Présidence. Après une très  
208 (très) courte vice-présidence (ce qui a été rappelé), il a su remplir son mandat avec efficacité,  
209 professionnalisme et rigueur. Mais tout au long de cette année, il a maintenu, par son excellente écoute  
210 et son calme, le dialogue et le respect au sein des débats entre les différents groupes, avec le Conseil  
211 Communal et le Bureau.

212

213 **4 ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL GENERAL POUR LA PERIODE 2023-2024**

---

214

215 Après l'élection du Président, vient logiquement la présentation de la candidate à la vice-présidence.  
216 Selon le tournus, il s'agit d'une représentante du groupe AdN. Pour en parler, **M. Le Président** cède la  
217 parole à **Mme Valérie Michel Dousse**, cheffe du groupe AdN.

218

219 **Mme Valérie Michel Dousse** remercie l'actuel Président M. François Rossier pour tout son travail ainsi  
220 que pour sa qualité d'écoute. Elle présente alors la candidate à la vice-Présidence Mme Marina Cheron.  
221 Elle indique qu'elle est française, qu'elle est installée à Neyruz depuis 2014. Son métier est sage-femme  
222 et elle a une fille et un conjoint. Elle sollicite le Conseil général de faire un bon accueil à cette candidature.

223

224 **M. le Président** remercie Mme Valérie Michel Dousse et demande si un groupe ou un parlementaire veut  
225 prendre la parole.

226  
227 Ce n'est pas le cas et **M. Le Président** passe désormais au vote.  
228

#### VOTE

**Au vote, le Conseil général accepte par 41 voix pour et 1 abstention d'élire Mme Marina Cheron à la vice-présidence du Conseil général pour la période 2023-2024.**

229  
230 Au nom du Bureau et en sa qualité de **Président**, M. François Rossier adresse à Mme Marina Cheron ses  
231 félicitations pour son élection.

232  
233 **Mme Marina Cheron** remercie l'ensemble du Conseil général pour son élection et la confiance témoignée.  
234

#### 235 **5 COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL**

---

236  
237 **M. Le Président** intervient brièvement. La première communication du Bureau concerne le changement  
238 d'horaire. Le Bureau a décidé d'avancer d'une demi-heure le début des séances du Conseil Général. A  
239 **19h30** au lieu de 20h00 jusqu'ici, ceci afin de laisser davantage de temps pour débattre mais aussi afin de  
240 ne pas finir trop tard.

241  
242 Le Bureau ajoute qu'il a été sollicité par l'Association des Communes Fribourgeoises afin de participer à  
243 un atelier participatif le 28 juin prochain à Fribourg (*Au programme : discussion autour des 4 thématiques*  
244 *clés qui accompagnent le processus de révision de la LCo, Organes de la commune, Administration /*  
245 *Bourgeoisies, Collaborations intercommunales – fusions, Haute surveillance / Voies de droit*). Mme  
246 Véronique Chavaillaz, Scrutatrice du Bureau, a accepté de représenter le Conseil Général de Neyruz pour  
247 cet atelier participatif. **M. Le Président** la remercie pour son engagement.

248  
249 Il n'y a pas d'intervention et **M. Le Président** clôt ce point.  
250

#### 251 **6 COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

---

252  
253 M. Le Président passe la parole à **M. le Syndic** pour les communications du Conseil communal.  
254

255 Tout d'abord, **M. le Syndic** tient à féliciter le nouveau Président élu M. Sébastien Bugnon et la nouvelle  
256 Vice-Présidente Mme Marina Cheron pour leur élection. Il remercie également M. François Rossier pour  
257 son mandat en tant que Président du Conseil général.  
258

- 259 • 3 nouveaux engagements à la Commune :
    - 260 ○ Service technique – collaboratrice espaces verts et responsable de la déchetterie :
      - 261 ▪ Mme Lara Lauper à 90 % dès le 01.07.2023.
        - 262 • CFC de floricultrice
        - 263 • CFC de fleuriste
-

- 265
- 266
- 267
- 268
- 269
- 270
- 271
- 272
- 273
- 274
- 275
- 276
- 277
- 278
- 279
- 280
- 281
- 282
- 283
- 284
- 285
- 286
- 287
- 288
- 289
- 290
- 291
- 292
- 293
- 294
- 295
- 296
- 297
- 298
- 299
- 300
- 301
- 302
- 303
- 304
- 305
- 306
- 307
- 308
- 309
- 310
- 311
- A travaillé plusieurs années comme paysagiste, horticultrice et fleuriste dans une PME fribourgeoise où elle était cheffe d'équipe en entretien et espaces verts.
  - Collaboratrice administrative et secrétaire du CG – Remplacement de Mme Laetitia Gilliéron (départ à la suite d'un changement dans sa vie privée. Nous profitons de cette occasion pour remercier Laetitia pour tout son travail et nous lui souhaitons tout le meilleur pour son avenir professionnel et privé) :
    - Mme Sandra Devaud à 40 % dès le 01.06.2023 puis à 60 % dès le 01.08.2023.
      - CFC employée de commerce dans une fiduciaire
      - Différents emplois dans des PME de la place
      - Active dans divers comités et associations de sa commune (notamment membre du comité et secrétaire des 34<sup>ème</sup> Girons des musiques de la Sarine qui va débiter à La Brillaz).
    - Responsable des finances – Remplacement de Mme Marie-Noëlle Eggertswyler : départ à la retraite après presque 30 ans de bons et loyaux services. Là aussi, le Conseil communal profite d'ores et déjà de remercier chaleureusement Marie-Noëlle. Une petite fête est prévue en temps voulu pour son départ. Le Conseil communal lui souhaite des jours sans fin avec ses amis et sa famille pour cette nouvelle vie :
      - M. Hugo Delabays à 100 % dès le 01.07.2023.
        - CFC employé de commerce avec maturité professionnelle
        - Titulaire d'un bachelor en économie d'entreprise, HEG Fribourg
        - A fait son apprentissage et sa maturité professionnelle à la commune de Riaz
        - A travaillé dans les divers services de la commune de Riaz, pour la Bourgeoisie de Riaz, puis au service des finances du casino Barrière de Montreux comme contrôleur interne.
    - Commission 3<sup>E</sup> :
      - Démission de M. Vincent Kowalski à fin 02.2023.
      - Remplacement par M. Ludovic Banchet (viennent-ensuite).
    - Commission sociale et intergénérationnelle :
      - Démission de Mme Elisabeth Bernasconi avec effet au 03.03.2023.
      - Remplacement : Mme Catherine Guillaume-Girard, seule candidate s'étant annoncée.
    - STEP intercommunale de Villars-sur-Glâne
      - Création d'une association de communes en cours
    - Zones 30 km et concept de stationnement
      - Mandat donné à des bureaux d'ingénieurs
      - Etudes en cours sur plusieurs routes communales
    - GT règlements EP-EU – Etat des travaux du groupe de travail :
      - Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter de ce dossier.
      - Il a invité M. Jonathan Dorthe, SEn, eaux usées, et Mme Ruth Merki, Sen, eau potable pour des conseils.

- 312
- 313
- 314
- 315
- 316
- 317
- 318
- 319
- 320
- 321
- 322
- 323
- 324
- 325
- 326
- 327
- 328
- 329
- 330
- 331
- 332
- 333
- 334
- 335
- 336
- 337
- 338
- 339
- 340
- 341
- 342
- 343
- 344
- 345
- 346
- 347
- 348
- 349
- 350
- 351
- 352
- 353
- 354
- 355
- 356
- 357
- 358
- 359
- Le principe de l'introduction d'un tarif progressif bute sur un obstacle juridique. Selon l'avis d'un membre, le règlement sur l'eau potable n'offre ni une base légale suffisante ni la possibilité de délégation de compétence nécessaire à l'introduction d'un tarif progressif.
  - Le Conseil communal a donc formellement abordé le Conseiller juridique de la Préfecture le 04.04.2023 en qualité d'autorité administrative et a sollicité son avis sur l'introduction de ce principe de tarif progressif en matière de taxes d'exploitation de l'eau potable dans notre futur règlement.
  - Le Conseiller juridique de la Sarine a abordé M. Mennel du SEn le même jour.
  - Pour l'instant, nous n'avons pas de nouvelle.
  - Le groupe de travail poursuit son travail.
- Etude et concours d'architectes pour le périmètre scolaire – informations sur l'état de la situation :
    - Le Conseil communal a analysé la capacité financière pour réaliser l'ensemble du projet selon l'étude de faisabilité présentée au Conseil général en 12.2022.
    - Analyse financière effectuée par le Conseil communal et avec la fiduciaire BDO.
    - La fiscalité devrait être revue fortement à la hausse si tout le cahier des charges de l'étude de faisabilité était retenu tel que présenté au Conseil général en 12.2022.
    - Le Conseil communal a donc réexaminé l'ensemble du projet en tenant compte des coûts, des priorités d'investissements ainsi que pour tenir compte des interventions lors du Conseil général en 12.2022.
    - La planification financière a été mise à jour pour correspondre à la capacité d'investissements de la Commune.
    - Le concours d'architecture du périmètre scolaire a donc été adapté en conséquence.
    - Informations sur les investissements planifiés dans le temps :
      - Réalisation de la nouvelle centrale de chauffe (rocade des locaux voirie et ex-feu effectuée par nos employés communaux).
      - Agrandissement des locaux scolaires selon les besoins ressortant de l'étude de faisabilité (salles de classe, divers locaux annexes, aménagement extérieurs, etc...).
      - Assainissement des bâtiments scolaires existants selon CECB + (l'assainissement du complexe communal sera planifié dès que des interventions sur ce bâtiment seront entreprises).
      - La salle de gym supplémentaire est abandonnée pour l'instant. Elle sera planifiée plus tard en fonction de la capacité financière communale. Dans le projet du concours, est prévue une salle de rythmique modulable qui pourra aussi servir à des activités extra-scolaires (intéressant pour groupes de séniors, de danses, de chants, de yoga, de mère/père-enfant, réunions de sociétés, réunions des Commissions, du CG, etc...). Cette salle permet de libérer des heures d'utilisation de l'actuelle salle de gym, mais pas totalement pour répondre aux heures de gymnastique recommandées par le PER. Au niveau de la gymnastique scolaire, cette salle de rythmique pourra surtout être utilisée par les jeunes élèves 1H-2H (salle reconnue par la DFAC). Les heures de gym manquantes devront toujours être effectuées et compensées en extérieur ou par les leçons de piscine jusqu'à la création d'une nouvelle salle de gym.
      - Extension de la ZIG Les Simon avec la création d'un espace multi-sports. Ceci permettrait également une utilisation « scolaire » en extérieur pour le sport à l'école.
      - Crèche et AES Le Petit Bonheur : renoncement au projet initial qui était prévu dans l'étude de faisabilité. Des contacts ont été pris avec la coopérative La Neyruzienne

- 360 pour utiliser des appartements supplémentaires dans les immeubles à proximité de  
361 l'école (appartements, y.c. locaux annexes dans les sous-sols, places de parc au  
362 garage pour le personnel et places de parc à l'extérieur pour les déposes d'enfants).  
363 Des adaptations seront nécessaires à moindre coût, à charge de la commune. Des  
364 discussions sont menées pour occuper progressivement un immeuble entier  
365 (synergies entre différentes structures, proximité de l'école, espaces extérieurs à  
366 disposition, coûts réduits, etc...). Le Petit Bonheur et la Neyruzienne sont favorables  
367 à avancer avec ce projet. La crèche pourrait fonctionner sur plusieurs sites et avoir  
368 ainsi une bonne capacité d'extension alors que l'AES occuperait plus de place dans  
369 des appartements à réaménager. Les différents acteurs concernés sont en contact  
370 pour trouver les meilleures solutions.
- 371 ■ Création des abris de protection civile reportés sur des projets futurs  
372 (éventuellement Clédard).
  - 373 ■ Création d'une halle de stockage non chauffée pour la voirie/édilité (parking La  
374 Carrida). Ceci permet de renoncer aux coûteux investissements qui étaient prévus  
375 pour agrandir les locaux de la voirie/édilité.
  - 376 ■ Aigle Noir : rénovation de ce bâtiment à prévoir lors des travaux envisagés pour le  
377 secteur centre village, pont CFF et route cantonale. D'ici là, une rénovation partielle  
378 de l'Aigle Noir est souhaitée et sera chiffrée avec précision : place extérieure,  
379 toilettes, cuisine, grande salle.
  - 380 ■ Administration communale : Etude d'intégration possible de l'Administration  
381 communale dans le bâtiment de l'Aigle Noir, lors de la rénovation prévue, ou dans un  
382 bâtiment à proximité à acquérir.
  - 383 ■ Si l'administration communale quitte ses locaux actuels : Libération en temps voulu  
384 des surfaces de la Maison communale au profit de l'école, de la bibliothèque et de la  
385 culture (création d'une « Maison de la culture »).
  - 386 ■ Le terrain communal « Rte d'Onnens » est préservé pour de futures extensions du  
387 périmètre scolaire, selon les besoins futurs et selon l'évolution démographique de la  
388 Commune.
- 389
  - 390 ● Logements Seniors Plus – informations sur avancement de ce dossier et du projet analysé  
391 actuellement dans le secteur du Clédard :
    - 392 ○ Visite d'appartements Senior Plus par le Conseil communal en 2022.
    - 393 ○ Plusieurs contacts en 2022 et en 2023 avec la coopérative La Neyruzienne pour connaître leur  
394 intérêt de réaliser des logements Seniors Plus. Il y a un intérêt manifeste de La Neyruzienne  
395 pour mener une collaboration pour créer des logements Senior Plus.
    - 396 ○ Plusieurs contacts en 2023 avec la direction de la résidence St-Martin pour une solution de  
397 partenariat. Ce projet va bien au-delà des logements Seniors Plus. Il pourrait prévoir une  
398 antenne de la résidence St-Martin dans la ZIG du Clédard (à analyser : lits B, séjours de  
399 convalescence avant un retour à domicile ou une entrée au home, cabinets médicaux, etc...).
    - 400 A noter que la création de logements Seniors Plus n'est pas acceptée dans des ZIG. Des  
401 synergies seraient donc possibles avec les services de la résidence St-Martin et les logements  
402 Seniors Plus qui pourraient voir le jour dans la ZV du Clédard (PAD existant). Ce projet est en  
403 cours de discussion entre la commune et le CF de St-Martin et sa direction. Un partenariat  
404 pourrait aussi être envisagé avec la coopérative La Neyruzienne pour les logements Seniors  
405 Plus. De nouvelles séances sont déjà fixées avec la résidence St-Martin pour avancer dans ce  
406 projet d'intérêt général. Des contacts avec le RSS et la Préfète sont également en cours.
    - 407 ○ Affaire à suivre.

- 408  
409  
410  
411  
412  
413  
414  
415  
416  
417  
418  
419  
420  
421  
422  
423  
424  
425  
426  
427  
428  
429  
430  
431  
432  
433  
434  
435  
436  
437  
438  
439  
440  
441  
442  
443  
444  
445  
446  
447  
448  
449  
450  
451  
452  
453  
454  
455
- Traversée de Neyruz – Route cantonale :
    - Infos sur les derniers contacts et discussions avec le Canton.
    - Travaux séquence 3 qui étaient initialement prévus dès cet automne 2023 sont à nouveau reportés, en principe au printemps 2024 voire à l'été 2024, à cause de complications administratives et financières entre le canton et un mandataire.
    - Après négociations et multiples discussions avec le Canton, le secteur routier Rte des Simon jusqu'au giratoire Carré (Chaumière) fera l'objet d'un entretien de la part du Canton. Pose d'un tapis macro-rugueux neuf prévu (en principe en été 2023). Ceci permettra de gagner en qualité de vie et de réduire le bruit sur ce secteur, jusqu'au projet final de la séquence 4 qui prévoit la pose d'un tapis phono-absorbant.
    - Des perturbations de circulation sont attendues. Des informations sur le déroulement de ces travaux seront données à la population en temps voulu.
  
  - PAL – informations sur avancement du dossier :
    - Mandat donné à Urbaplan fin 02.2023 pour l'adaptation du PAL aux conditions d'approbation.
    - La Commission PAL et le Conseil communal travaillent sur les éléments à modifier et à adapter selon les décisions du canton (ZACT, ZIG Les Simon, périmètre scolaire, Rte d'Onnens, les caractéristiques des zones village, etc...).
    - Nouvelle mise à l'enquête à planifier.
  
  - ZIG Les Simon – informations sur avancement du dossier :
    - Dossier bloqué par le PAL.
    - Territoire d'urbanisation (TU) pas considéré pour l'instant par le canton dans le cadre de la révision du PAL.
    - Recours de la Commune rejeté par le Tribunal administratif.
    - Contact CC avec l'ARS et le mandataire Archam en 02.2023 pour avancer dans ce dossier (annonce du TU faite dans le cadre du PDR Sarine, négociations sur les surfaces à considérer). En principe, le TU est retenu par l'ARS. Plusieurs longues procédures devront être menées pour régulariser cette ZIG Les Simon : Le PDR Sarine sera mis en consultation, le PDCant devra être adapté, puis le PAL de Neyruz devra être corrigé par voie de conséquence.
    - Projet de protection des crues (création d'une digue) sera coordonné avec le déplacement du terrain de football.
    - Analyse globale et chiffrée de la ZIG en cours (type de terrain de football, amélioration zone de jeux existante, extension de la zone pour multi-sports, etc...).
    - Affaire à suivre.
  
  - PAD « Centre village »
    - Analyse d'un PAD coordonné avec les projets au PAD du Carro, avec la traversée du village, avec les études faites sur la route cantonale et le pont CFF, ainsi que sur les secteurs déjà construits à cet endroit qui englobent également l'Aigle Noir.
    - Mandat « master plan » d'analyse globale par un bureau d'architecte et par notre urbaniste donné en 02.2023.
  
  - PAD Le Sécheron :
    - Mandat donné fin 02.2023 à un bureau d'architecte et à notre urbaniste pour la réalisation du PAD.

- 456           ○ Contacts et réunions avec de potentiels acquéreurs de terrain (implantation et/ou extension  
457           de société) et avec les entreprises et les propriétaires actuels et concernés par ce PAD.  
458           ○ Analyses en cours.  
459  
460       • Gare CFF – informations sur les aménagements souhaités (rampe pour personne à mobilité réduite,  
461           éclairage des quais, WC publics)  
462           ○ Relance faite auprès des CFF mi 02.2023.  
463           ○ CFF vont faire des devis pour analyser si ces investissements peuvent être réalisés cette année  
464           encore (c'était normalement prévu au printemps 2023).  
465           ○ Réponse mail du 01.05.2023 des CFF dont M. Le Syndic en fait la lecture (ci-dessous) :

467 *Bonjour Monsieur Corpataux,*

468  
469 *Comme convenu, je reviens vers vous au sujet de votre demande d'aménagement de toilettes publiques*  
470 *à la gare de Neyruz.*

471 *Actuellement, nous ne proposons pas ce service en gare de Neyruz et il n'est pas prévu d'en installer*  
472 *prochainement. En effet, ayant connaissance du déplacement futur de cette halte, un tel investissement*  
473 *sera réétudié à cette occasion.*

474 *Pour ce qui est de l'amélioration de l'éclairage sur les quais, notre département Infrastructure a analysé*  
475 *la situation sur place. Il n'est cependant pas possible d'en faire davantage pour les raisons suivantes :*

- 476           • *Un éclairage est actuellement présent par joug*  
477           • *L'amélioration de cet éclairage nécessite une infrastructure trop importante, notamment la*  
478 *réfection des fondations*

479 *CFF Infrastructure étudie cependant des mesures permettant l'amélioration de l'accès aux trains. Nous*  
480 *ne manquerons pas de vous tenir informé du résultat de ces études.*

481 *Nous vous remercions pour l'attention portée à ce qui précède et restons à votre disposition.*

482 *Avec mes meilleures salutations*

483 **Marina Poinhos**

484 *Gérante*

485  
486 Au nom du Conseil communal, **M. Le Syndic** remercie le Conseil général pour leur attention et leur  
487 souhaite une bonne suite de séance.

488  
489 M. Bertrand Macheret arrive à 19H52, en cours de séance.

490  
491 M. Martin Renevey arrive à 19H57, en cours de séance (avertissement de son retard).

492  
493 **M. Le Président** ouvre désormais la discussion.

- 494  
495       • **Mme Valérie Michel Dousse** demande une précision quant au nombre de classes prévues pour le  
496           périmètre scolaire.  
497  
498       • **M. Le Syndic** détaille le cahier des charges et le périmètre scolaire prévus dans le concours et  
499           annonce que 5 salles de classes sont projetées. (rectification du nombre de classes faite après coup  
500           par le Syndic dans les divers de la séance). Le nombre de classes correspond au programme de l'étude  
501           de faisabilité présenté au CG lors de sa séance de décembre 2022 ainsi qu'aux projections des études  
502           menées, dont Microgis. Le cahier des charges prévoit des espaces modulables réservés à des salles

503 de classes qui pourront être utilisées et créées selon les besoins scolaires et selon l'évolution des  
504 effectifs scolaires dans le futur.

505  
506 • **Mme Valérie Michel Dousse** demande quel sera l'usage exacte de la salle de «rythmique» et quel  
507 est son coût. Elle se questionne aussi quant aux normes nécessaires à la construction d'une salle de  
508 «rythmique».

509  
510 • **M. Le Syndic** précise que cette salle de « rythmique » est modulable. Elle servira aux besoins de  
511 l'école (gym simple, expositions, travaux de groupes divers, etc...) et pourra aussi servir à des activités  
512 extra-scolaires (groupes de séniors, de danses, de chants, de yoga, de mère/père-enfant, réunions  
513 de sociétés, réunions des Commissions, du CG, etc...). Cette salle permet de faire de la gym mais pas  
514 totalement de répondre aux heures de gymnastique recommandées par le PER (plan d'étude  
515 romand). Au niveau des normes, cette salle est néanmoins reconnue par la DFAC. Cette salle sera  
516 surtout utilisée par les jeunes élèves 1H-2H (reconnaissance d'une heure de gym/semaine pour les  
517 1H-2H). Elle permettra de libérer des heures d'utilisation de l'actuelle salle de gymnastique. Les  
518 heures manquantes seront toujours compensées en extérieur ou par les leçons de piscine jusqu'à la  
519 création d'une nouvelle salle de gymnastique dans le futur, dès que nos finances nous le permettront.  
520 Pour le concours, le Conseil communal a analysé plusieurs variantes intégrant les différents besoins  
521 du périmètre scolaire. Compte tenu de la capacité financière actuelle de la Commune, l'option du  
522 cahier des charges intégrant une telle salle modulable de «rythmique», moins coûteuse, a été  
523 retenue. Le coût global de l'option retenue pour le périmètre scolaire, y compris cette salle, s'élève à 13,4  
524 millions mais devra être confirmé lors du concours. Tous ces éléments ont toutefois été intégrés dans  
525 la planification financière communale.

526  
527 **M. Le Président** demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite encore intervenir.

528  
529 Ce n'est pas le cas et **M. Le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

530  
531 **7 MESSAGE N° 2023/36 – INVESTISSEMENT : CREDIT SUPPLEMENTAIRE « MISE A NIVEAU**  
532 **CABLAGES INFORMATIQUES ET ELECTRIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX »**

---

533  
534 Comme le veut le Règlement du Conseil général, article 33 alinéa 3, les préavis ont été envoyés dans les  
535 délais avant cette séance. Afin de gagner du temps et à la demande de plusieurs parlementaires, le Bureau  
536 a proposé aux divers intervenant-e-s de la Commission financière de se contenter d'une courte  
537 intervention avec la lecture du commentaire et du préavis.

538  
539 **M. le Président** passe la parole à **M. François Sprumont**, membre de la Commission financière, pour le  
540 préavis.

541  
542 Objet soumis :

543 Lors de la précédente législature, le crédit d'investissement de CHF 210'000 a été approuvé par  
544 l'assemblée communale pour la mise à niveau du câblage informatique des bâtiments communaux. Le  
545 Conseil communal a toutefois informé la Commission financière à plusieurs reprises que le montant final  
546 serait plus élevé, certaines tâches ayant été oubliées. Le montant final s'élève à CHF 257'352,55 pour un  
547 dépassement total de CHF 47'352,55.

548 Aspects financiers :

549 Ce crédit additionnel a été financé par les liquidités communales et figure dans les comptes  
550 d'investissement 2022.

551  
552 Rapport et préavis :  
553 La Commission financière reconnaît le caractère lié de cette dépense nécessaire à la finalisation de la mise  
554 à niveau du câblage informatique.

555  
556 Pour rappel, la dépense est liée lorsqu'elle est ordonnée par la Loi ou lorsque la commune ne dispose  
557 d'aucune marge de manœuvre quant à son montant, son engagement ou d'autres circonstances  
558 essentielles.

559  
560 La Commission financière regrette toutefois que le projet initial n'ait pas englobé la totalité des tâches  
561 correspondantes à ce genre de chantier et appelle le Conseil communal à une diligence accrue.

562  
563 Malgré le caractère de dépense liée non-sujet au vote par le Conseil général, la Commission financière  
564 apprécie la transparence voulue par le Conseil communal et recommande d'approuver cette dépense.

565  
566 **M. le Président** remercie M. François Sprumont pour son rapport et il passe la parole à **M. Le Syndic, Jean-**  
567 **Pierre Corpataux**, pour la présentation de ce message.

568  
569 **M. Le Syndic** indique qu'il n'a pas de commentaire supplémentaire à ajouter en plus du message établi  
570 pour cet objet. Il est à disposition pour d'éventuelles questions.

571 **M. le Président** remercie M. Le Syndic pour son intervention et il demande si un groupe ou un  
572 parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

573  
574 Comme la parole n'est pas demandée, **M. Le Président** soumet cet objet au vote.

575  
576 Selon **M. Le Président**, la majorité passe à **23** et le nombre de présence à **44**.

577

<b>VOTE</b>
<b>Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 44 voix, l'investissement : crédit supplémentaire « mise à niveau câblages informatiques et électriques des bâtiments communaux »</b>

578

579 **8 MESSAGE N° 2023/37 - COMPTES 2022**

---

580  
581 **M. le Président** passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**, Conseiller communal et Responsable des  
582 Finances, pour la présentation de ce message.

583  
584 Compte de résultats :  
585 **M. Jean-Noël Gendre** présente un Powerpoint et résume les écarts et les constatations quant au compte  
586 de résultats. Il résume les écritures de clôtures. Il mentionne le résultat comptable, le bénéfice net  
587 reporté, la réévaluation du patrimoine financier et la diminution de valeur au bilan. Les résultats des eaux  
588 potables et des eaux usées sont présentés. Le chiffre du bénéfice reporté est d'env. CHF 434'000.- Il ne  
589 revient pas sur l'ensemble des dicastères vu que cela faisait partie du message. Concernant les impôts, il  
590 présente le fichier Powerpoint, expliquant les augmentations et les baisses, notamment le bénéfice et le  
591 capital sur les personnes morales. Les prestations en capital sont en augmentation, et cela a une influence

---

592 sur le revenu des personnes physiques. Il y a les nouvelles constructions dans le bâtiment. Il existe une  
593 légère diminution par rapport aux comptes 2021. **M. Jean-Noël Gendre** présente aussi le tableau par  
594 nombre d'habitants par rapport aux impôts. Il ne fait pas de commentaire quant aux statistiques, il existe  
595 suffisamment d'informations dans le message. Il présente également la réévaluation du patrimoine du  
596 Clédard et la baisse de la zone d'intérêt général. La nouvelle valeur des terrains à retenir est de CHF  
597 435'000.-

598  
599 Concernant le quartier du Clédard et les discussions actuellement menées pour un projet d'intérêt général  
600 dans cette zone, voici un complément d'information : En plus du prix du terrain, il y aura lieu aussi de tenir  
601 compte de la rampe d'accès avec une valeur estimée à CHF 800'000.- dans la négociation à mener.  
602

603 Compte des investissements :

604 Il présente l'excédent, le comptes des investissements en général, le montant net, les recettes, le résultat  
605 total des investissements en cours. Tous les détails se trouvent dans le message. Le bilan 2022  
606 est présenté et les chiffres sont donnés et se trouvent également dans le message.  
607

608 Concernant les engagements au bilan, **M. Jean-Noël Gendre** n'a rien de spécial à dire.  
609

610 Concernant la dévaluation du terrain du Clédard de frs 1'065'000, **M. Jean-Noël Gendre** présente un plan  
611 de situation et décrit la situation. Cette opération comptable est souhaitée par le Conseil communal pour  
612 tenir compte du projet actuellement discuté avec la Résidence St-Martin et avec La Neyruzienne sur ce  
613 terrain (ZIG et ZV) et pour mettre ces valeurs au niveau de la situation actuelle (route, mobilité douce,  
614 terrain en ZIG, répartition du patrimoine administratif et du patrimoine financier, etc...).

615  
616 Voici les questions posées par le Conseil général (Chef-fe-s de groupe) concernant le quartier du Clédard,  
617 auxquelles répond **M. Jean-Noël Gendre** :

618  
619 1. Quel est l'organe officiel qui a réévalué la valeur du terrain ?

620  
621 L'estimation du Conseil communal de l'époque est essentiellement basée sur une vente.  
622

623 2. Est-ce que la nouvelle valeur du terrain correspond effectivement au prix du marché au 31 décembre  
624 2022, comme le préconise MCH2 ?

625  
626 Une vente ne sera peut-être pas réalisée car la possibilité d'un droit distinct et permanent (DDP) est  
627 envisagée.  
628

629 3. Quelle est la surface constructible de ce terrain ?

630  
631 Environ 3'100 m<sup>2</sup>  
632

633 4. Quelles sont les raisons qui ont amené cette dévaluation du terrain ?

634  
635 Contacts avec la résidence St-Martin pour une éventuelle antenne sur ce site ainsi que des appartements  
636 Senior+ dans la zone village  
637

638  
639

640 5. Pourquoi cette dévaluation intervient à ce moment précisément ?

641  
642 A la suite de ces nouveaux éléments cités ci-dessus qui sont en cours de discussions depuis quelques mois  
643 ainsi qu'avec La Neyruzienne également.

644  
645 6. Pourquoi cette réévaluation a un impact sur le compte de fonctionnement alors qu'il s'agit d'un bien-  
646 fonds faisant partie de la fortune communale apparaissant au bilan ?

647  
648 Parce qu'une dévaluation ou une réévaluation passe par le compte de résultats selon MCH2, le résultat  
649 final annuel étant ensuite comptabilisé au Bilan dans les fonds propres.

650  
651 **M. le Président** remercie M. Jean-Noël Gendre pour la présentation des comptes 2022 et passe la parole  
652 à **M. Pierre-André Rolle**, Président de la Commission financière, pour le préavis.

653  
654 Objet soumis :

655 Les comptes 2022, incluant le bilan, le compte de résultats, le compte d'investissements, le flux de  
656 trésorerie et l'annexe aux comptes annuels ont été présentés et expliqués à la Commission financière par  
657 le Conseil communal et l'organe de révision, la société BfB, lors de 2 séances.

658  
659 Les comptes bouclent sur un bénéfice de CHF 434'579.33 pour un total de bilan de CHF 35'622'654.75 et  
660 une fortune évaluée à CHF 18'043'925.19 selon la norme MCH2.

661  
662 Points particuliers :

663 Les points ci-dessous ont été expliqués et commentés plus particulièrement :

- 664
- 665 • Les rentrées fiscales ont été plus importantes que prévues dont une entrée exceptionnelle et  
666 irrégulière pour les personnes morales
  - 667 • Certaines dépenses liées ainsi que celle du dicastère de la formation ont été largement moins  
668 importantes que prévues
  - 669 • La dévaluation de 2 terrains du PF engendre une diminution de ce dernier de CHF 1'065'000. Cette  
670 diminution n'est, selon nous, pas dans l'esprit de MCH2 qui préconise l'évaluation au prix du marché  
671 au 31 décembre 2022. Nous comprenons, suite aux échanges menés avec le Conseil communal, que  
672 cette nouvelle valorisation repose sur des discussions préliminaires et non sur des projets concrets.

673  
674 Commentaires et préavis :

675 Selon le rapport de l'organe de révision :

- 676
- 677 • Les comptes sont tenus conformément à la législation.
  - 678 • Les réévaluations des patrimoines administratif et financier ont été faites dans les règles.
  - 679 • Le système de contrôle interne a été mis en place par le Conseil communal

680  
681 Le résultat positif de CHF 434'579.33 doit être relativisé et pondéré par des éléments extraordinaires :

- 682
- 683 1) Impôts irréguliers
  - 684 2) Réévaluation extraordinaire d'un élément du patrimoine financier

685  
686 Il est à noter que les revenus d'impôts 2022 sont, comme chaque année, estimés prudemment et non  
687 effectifs - les déclarations d'impôts 2022 n'ayant pas toutes été validées par les autorités fiscales

688 cantonales. Les rattrapages des années passées impactent également le résultat 2022. Centres  
689 d'autofinancement. Le compte 71 Approvisionnement en eau n'est pas équilibré (excès de CHF 71'262.41)  
690 malgré la dissolution de la réserve spéciale (CHF 15'688.18). Le compte 72 Eau usée est équilibré malgré  
691 une forte augmentation des dépenses. CHF 55'092.47 ont été prélevés sur le solde de la réserve qui s'élève  
692 désormais à CHF 303'414.35. Quant au compte 73 Gestion des déchets, les recettes représentent 82.5 %  
693 des dépenses donc en dessus des exigences cantonales (70 %).

694  
695 Le résultat reste positif et supérieur au budget et ce avec un coefficient d'impôts désormais fixé à 0,81,  
696 selon communication du service des communes du 6 février 2023. La Commission financière encourage  
697 le Conseil communal à concrétiser l'harmonisation des taxes et du coefficient d'impôts.

698  
699 Comptes d'investissements : La Commission financière constate que les montants votés n'ont, et de loin,  
700 pas tous été investis – moins d'un million. Leurs reports pourraient engendrer des charges  
701 supplémentaires (inflation, taux d'intérêt). L'annexe aux comptes (indicateurs) et le flux de trésorerie  
702 n'appellent pas de commentaires particuliers de notre part mais leur évolution devra être suivie dans le  
703 futur par le CC. Les engagements de la commune selon le tableau des garanties s'élèvent au 31 décembre  
704 2022 à CHF 1'580'523 en nette diminution par rapport à l'année 2021 (CHF 5'683'792).

705  
706 La Commission financière conteste uniquement la dévaluation du PF, selon les arguments cités  
707 précédemment, et recommande au Conseil général de ne pas approuver les comptes tels que présentés  
708 par le Conseil communal.

709  
710 Contre-proposition de la Commission financière :  
711 Cependant, en lien avec les 2 terrains du Clédard et afin de respecter les règles d'harmonisation de MCH2,  
712 la Commission financière fait la contre-proposition de conserver les anciennes valeurs financières  
713 précédemment inscrites dans les comptes au 31 décembre 2021. Cette évaluation pourrait être modifiée  
714 ultérieurement sur la base d'une expertise immobilière ou d'un projet concret lié à ces parcelles.

715 Remerciements :  
716 La Commission financière tient cependant à remercier le Conseil communal, tout particulièrement le  
717 Responsable des Finances, la boursière communale, M. Le Syndic et le Responsable administratif pour  
718 tout le travail accompli et l'excellente collaboration depuis le début de cette législature.

719  
720 Un merci tout particulier à Mme Marie-Noëlle Eggertswyler qui vient de procéder à son dernier  
721 bouclage après tant d'années en tant que boursière communale. Durant ces 2 ans de législature, La  
722 Commission financière a grandement apprécié sa disponibilité, ses compétences et ses connaissances des  
723 dossiers. Il lui adresse un grand merci et une bonne continuation.

724  
725 **M. le Président** remercie M. Pierre-André Rolle pour son rapport et pour ses remerciements.

726  
727 **M. Le Président** demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

728  
729 Ce n'est pas le cas et **M. Le Président** passe désormais au vote.

730

<b>VOTE</b>
-------------

<b>Au vote, le Conseil général refuse par 31 non, 1 abstention et 12 oui, les comptes de résultats 2022</b>
---

731

732 Comme les comptes de résultats 2022 ont été refusés, **M. Le Président** propose de passer au vote pour la  
733 contre-proposition.  
734

**VOTE**

**Au vote, le Conseil général accepte par 36 voix pour, 2 contre et 6 abstentions, la contre-proposition de la Commission financière concernant les comptes de résultats 2022**

735  
736 **M. Jean-Noël Gendre** précise qu'il avait prévu ce changement et il le présente.  
737

738 **M. Le Président** passe désormais au vote pour le compte de résultats 2022 **modifié**.  
739

**VOTE**

**Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 44 voix, le compte de résultats 2022 modifié.**

740  
741 **M. Le Président** passe désormais à l'approbation des comptes d'investissements 2022.  
742

**VOTE**

**Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 44 voix, les comptes d'investissements 2022**

743  
744 **9 RAPPORT DE GESTION 2022**

745 **M. le Président** passe la parole à **M. Le Syndic, Jean-Pierre Corpataux**.  
746

747 Il indique que le message est assez clair. Le rapport de gestion correspond aux exigences légales  
748 demandées et il comprend les nouveaux éléments de l'année 2022.  
749

750 **M. le Président** remercie M. Le Syndic et il rappelle aux parlementaires que le rapport de gestion n'est  
751 pas soumis au vote. Toutefois, l'Assemblée peut poser des questions.  
752

753 **M. Le Président** ouvre la discussion.  
754

755 **M. François Sprumont** s'interroge concernant le rapport de gestion 2022 mentionnant sous le point 4.5  
756 la Commission de nomenclature (point 4.5.1 Missions). La Commission de nomenclature attribue le nom  
757 des rues et leur numérotation ainsi que tout ce qui concerne le territoire et l'appellation des lieux-dits. La  
758 Commission fonctionne lors de la création de nouvelles constructions et de nouveaux quartiers et elle  
759 contribue à la mise en œuvre d'une stratégie "Agenda 2030 pour le développement durable". Vu la  
760 mention laconique et peu explicite mentionnant cette Commission non-permanente, il s'intéresse à  
761 connaître l'engagement et les activités déployés par cette Commission. Selon leur Représentant, M. Guy  
762 Rossier, durant 2 ans, cette Commission n'a jamais fonctionné et n'a même jamais été constituée malgré  
763 l'existence de nouvelles rues au Marchet baptisées « La Berra » et « La Roseraie ». Il aimerait savoir quand  
764 cette Commission sera opérationnelle.  
765

766 **M. Fabien Mettraux, Conseiller communal** précise, qu'en effet, cette Commission n'a pas encore été  
767 constituée. Le Conseil communal attend des projets concrets.

768  
769 **M. François Sprumont** demande si cette Commission est liée à des projets concrets et s'il y a un délai  
770 particulier pour sa création.

771  
772 **M. Fabien Mettraux** répond négativement quant au délai et précise qu'il faut des projets concrets et non  
773 provisoires.

774  
775 **M. François Sprumont** est satisfait de la réponse apportée par le Conseil communal.

776  
777 **M. Le Président** passe au point n° 10 de l'ordre du jour.

778  
779 **10 MESSAGE N° 2023/38 – INVESTISSEMENT : CREDIT DESTINE AU REMPLACEMENT DE LA**  
780 **PASSERELLE DE LA GLANE**

---

781  
782 **M. le Président** passe la parole à **M. Pierre-Alain Crausaz**, membre de la Commission financière, pour le  
783 préavis.

784  
785 Objet soumis :  
786 La passerelle sur la Glâne reliant Neyruz à Ecuwillens, qui fait partie des réseaux pédestres et VTT  
787 régionaux, est désormais inutilisable et doit être démontée et remplacée.

788  
789 Aspects financiers :  
790 Le crédit de remplacement s'élève à CHF 200'000.- dont 50 % soit CHF 100'000.- sont à la charge de la  
791 commune de Neyruz selon la convention signée avec la commune de Hauterive.

792  
793 La charge annuelle de CHF 6'100.- se décompose comme suit :

- 794
- 795 • Amortissement annuel (5 %) sur 20 ans CHF 5'000.-
  - 796 • Frais d'exploitation annuels (1 %) CHF 1'000.-
  - 797 • Perte sur intérêt du capital utilisé (0.1 %) CHF 100.-
- 798

799 Ce crédit devrait être financé par les liquidités communales.

800  
801 Rapport et préavis :  
802 La Commission financière recommande l'acceptation de cet objet. Le projet présenté prend en compte la  
803 configuration particulière des lieux ainsi que les éléments de durabilité.

804  
805 **M. le Président** remercie M. Pierre-Alain Crausaz pour son rapport et il passe la parole à **M. Axel de**  
806 **Montmollin**, Conseiller communal pour la présentation du message.

807  
808 Il résume le message et indique que tous les détails s'y trouvent. Il y ajoute, cependant, quelques  
809 précisions :

810  
811 Il n'y a pas longtemps, la Commune d'Hauterive a voté un crédit identique.

812

---

813 L'endroit reste difficile d'accès et le Conseil communal a anticipé le plus possible cette problématique. Les  
814 chef-fe-s de groupes en ont été informé-e-s.

815  
816 Une réserve sur le montant a été prévue à cause de l'accès difficile.

817  
818 En résumé, le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour l'engagement de ce crédit  
819 d'investissement.

820  
821 **M. Le Président** remercie M. Axel de Montmollin pour son intervention et demande si un groupe ou un  
822 parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

823  
824 Il n'y a pas d'intervention et **M. Le Président** passe désormais au vote.

825

**VOTE**

**Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 44 voix, l'investissement : crédit destiné au remplacement de la passerelle de la Glâne.**

826  
827 **11 MESSAGE N° 2023/39 – PARTICIPATION AU CREDIT D'ETUDES RELATIF AU RENOUELEMENT ET**  
828 **A L'AGRANDISSEMENT DE LA STEP DE VILLARS-SUR-GLANE**

829 **M. le Président** passe la parole à **M. Yann Pillonel**, secrétaire de la Commission financière, pour le préavis.

830  
831 Objet soumis :  
832 Dans son message, le Conseil communal explique en détail les divers investissements nécessaires au crédit  
833 d'étude concernant la mise à niveau de la STEP de Villars-sur-Glâne. Le montant total est estimé à CHF  
834 2'500'000.- à répartir entre les différentes communes de l'entente lors des prochains exercices 2023 et  
835 2024.

836  
837 Cette mise à niveau est rendue nécessaire par de nouvelles prescriptions légales, l'augmentation de la  
838 population et le vieillissement des installations.

839  
840 Aspects financiers :  
841 La participation de la commune de Neyruz est fixée à CHF 335'000.- soit 13,39 % selon la clé de répartition  
842 actuelle (montant arrondi).

843  
844 La charge annuelle est ainsi estimée à CHF 33'835.- :

- 845
- 846 • Amortissement annuel (10 %) sur 10 ans CHF 33'500.-
  - 847 • Perte sur intérêt du capital utilisé (0.1 %) CHF 335.-

848  
849 Ce montant sera financé par les liquidités communales. Il dépasse le montant initialement budgété de  
850 CHF 267'800.-

851  
852 Rapport et préavis :  
853 La Commission financière recommande l'acceptation de cet objet et soutient la constitution de  
854 l'association de communes pour la gestion de la STEP, en lieu et place de l'entente actuelle.

855

856 **M. le Président** remercie M. Yann Pillonel pour son rapport et il passe la parole à **M. Jean-Marc Sallin**,  
857 Conseiller communal.

858  
859 **M. Jean-Marc Sallin** adresse ses remerciements à la Commission financière, qui par M. Yann Pillonel, a  
860 donné un préavis positif, et a bien résumé la problématique.

861  
862 Le vieillissement des installations, l'augmentation démographique ainsi que les nouvelles exigences en  
863 matière de traitement de l'azote du carbone et des micropolluants nécessitent une mise à niveau des  
864 installations situées à Sainte-Apolline.

865  
866 A l'initiative de Neyruz et sous sa pression, la forme juridique de la STEP va changer. D'entente  
867 intercommunale elle va passer en association, un projet de statut rédigé par un groupe de travail ad-hoc  
868 dont votre serviteur faisait partie est en cours d'examen. Si tout se passe bien, dès 2024, c'est l'ASEV  
869 (l'Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration à Villars-sur-Glâne) qui  
870 exploitera et entretiendra celle-ci. Lorsque l'Association de Communes sera créée, les frais d'études  
871 pourront vraisemblablement être remboursés aux communes ou pris en compte dans le bilan de  
872 l'Association.

873  
874 Aussi, le Conseil communal invite le Conseil général à accepter ce crédit de CHF 334'700.- qui représente  
875 la part de Neyruz dans ce crédit d'étude.

876  
877 **M. Le Président** remercie M. Jean-Marc Sallin pour son intervention et demande si un groupe ou un  
878 parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

879  
880 Ce n'est pas le cas et **M. Le Président** soumet cet objet au vote.

881

<b>VOTE</b>
<b>Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 44 voix, la participation au crédit d'études relatif au renouvellement et à l'agrandissement de la STEP à Villars-sur-Glâne</b>

882

883 **12 MESSAGE N° 2023/40 – ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET**  
884 **DU HAUT-LAC FRANÇAIS (COSAHL) – MODIFICATIONS STATUAIRES**

885 **M. le Président** passe la parole à **M. Béat Galley**, membre de la Commission financière, pour le préavis.

886  
887 Objet soumis :  
888 Par ce message, le Conseil communal explique les modifications statutaires de l'association du cycle  
889 d'orientation COSAHL et recommande le rejet de ces dernières.

890

891 Aspects financiers :

892 Les aspects financiers en lien avec les nouveaux statuts sont :

893

894 1. Nouvelle clé de répartition des frais :

- 895 • 80 % (anciennement 75 %) selon la population légale  
896 • 20 % (25 %) selon la population légale pondéré par le potentiel fiscal :

897

898 2. Limite d'endettement portée de 100 à 125 millions

899 3. Nombre de membres de l'assemblée des délégués passant de 10 à 11.

900

901 Rapport et préavis :

902 La Commission financière suit le Conseil communal et recommande le rejet de ces modifications. En l'état  
903 actuel, l'impact financier négatif de la nouvelle clé de répartition proposée est certes minime mais  
904 l'évolution future reste incertaine.

905

906 **M. le Président** remercie M. Bêat Galley pour son rapport et passe la parole à **Mme Katuscia Sansonnens**  
907 pour la présentation du message.

908

909 A l'occasion de l'assemblée des délégués du 4 mai 2022, le Comité de direction a relevé la nécessité de  
910 revoir la clé de répartition des charges ainsi que la limite d'endettement. La réflexion en lien avec la clé  
911 de répartition fait suite à l'augmentation importante, ces dernières années, de l'apport des communes  
912 contributrices en vertu de cette clé de répartition qui prévoit une solidarité entre les communes membres  
913 de notre association – la principale commune contributrice, Villars-sur-Glâne, a donc émis le souhait que  
914 cette clé soit revue, demande qui a été soutenue par le Comité de direction. La réflexion sur la limite  
915 d'endettement est, elle, à mettre dans le contexte du projet de construction du CO de Givisiez,  
916 notamment.

917

918 Le présent message dresse tout d'abord la situation actuelle des écoles de l'Association sous l'angle de la  
919 capacité d'accueil et des perspectives pour répondre à l'évolution de la démographie scolaire, puis détaille  
920 les propositions de modifications statutaires.

921

922 En préambule, il sied à relever que selon l'article 41 des statuts de l'Association, les décisions de  
923 l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense nouvelle supérieure à 5 millions de francs sont  
924 soumises au référendum facultatif et celles supérieures à 10 millions au référendum obligatoire. Ainsi,  
925 l'appel à l'emprunt pour le financement des objets d'importance est donc toujours soumis aux règles du  
926 référendum, facultatif ou obligatoire, et cela quelle que soit la limite d'endettement.

927

928 La limite d'endettement actuelle est fixée à 100 millions de francs ; l'endettement net au 31 décembre  
929 2021 est de 25'499'815 francs. Celui-ci est déterminé en prenant l'ensemble des dettes bancaires (à court,  
930 moyen et long terme) soustraites des disponibilités. L'endettement de l'Association est également à  
931 mettre en balance avec la valeur assurée des bâtiments qui représente au 1er janvier 2022 une somme  
932 totale de 111,5 millions de francs (sans le mobilier et l'informatique).

933

934 Conclusion et préavis du Conseil communal :

935 En date du 14 décembre 2022, l'assemblée des délégué-e-s de l'Association du cycle d'orientation de la  
936 Sarine-Campagne et du Haut-Lac français a adopté les modifications statutaires suivantes :

937

- 938 ● Art. 16. Approbation de l'augmentation du nombre de délégué-e-s au Comité de direction qui fait  
939 suite à l'entrée du délégué de la Commune de Givisiez, prochaine commune-siège du cycle  
940 d'orientation.
- 941 ● Art. 39. Approbation de l'augmentation de la limite d'endettement à 125 millions de francs en  
942 prévision de la construction du Cycle d'orientation de Givisiez et de la rénovation du Cycle  
943 d'orientation de Marly.
- 944 ● Art. 37 Approbation de la nouvelle clé de répartition des charges entre les communes membres selon  
945 les critères suivants : 80% selon le chiffre de la dernière population légale et 20% selon le chiffre de  
946 la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal (contre respectivement 75% et

947 25% pour l'ancienne clé de répartition).

948  
949 Plusieurs éléments ont guidé la réflexion du Conseil communal et l'ont conduit à refuser cette nouvelle  
950 clé de répartition. Tout d'abord, les communes qui bénéficieront de cette nouvelle clé de répartition  
951 appartiennent aux communes dites aisées, pouvant s'appuyer sur de solides rentrées fiscales provenant  
952 de leurs zones d'activités et dont les contribuables sont dès lors moins sollicités sur le plan fiscal. Les  
953 nombreuses interventions lors de l'assemblée des délégués du mois de décembre 2022 allaient d'ailleurs  
954 toutes dans ce sens. De plus, les participations aux cycles d'orientation appartenant aux charges liées, les  
955 communes n'ont pas ou n'ont que très peu d'impact sur celles-ci. Enfin, et à la lumière des projections de  
956 la dernière étude démographique Microgis, les charges liées impactant le ménage communal sont  
957 appelées à augmenter au cours des années à venir (*voir l'annexe 1, 2 et 3*). Compte tenu de ces éléments,  
958 le Conseil communal a préavisé défavorablement la proposition du Comité de direction de l'Association  
959 du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français de modifier la clé de répartition et  
960 demande au Conseil général de refuser cette modification. Etant donné que le vote sur la modification de  
961 la clé de répartition ne peut être dissocié des deux autres modifications statutaires préavisées  
962 favorablement, le Conseil communal recommande au Conseil général de refuser cet objet.

963  
964 **M. Le Président** remercie Mme Katuscia Sansonnens pour son intervention et demande si un groupe ou  
965 un parlementaire souhaite prendre la parole.

966  
967 **M. Olivier Pillonel** précise au préalable qu'il intervient à titre personnel car il n'a pas pu ou pas su  
968 convaincre ses collègues lors de la séance de groupe, collègues qu'il avait abordés en leur proposant  
969 d'accepter ces statuts sur la base de son seul ressenti au niveau financier. Depuis, il a poursuivi et affiné  
970 son analyse. Ce qu'il a constaté, l'oblige à prendre la parole. Il ne partage pas la position du Conseil  
971 communal sur ce dossier, et personnellement, il va accepter les modifications des statuts proposées par  
972 l'Association. La modification la plus importante est l'augmentation de la limite d'endettement qui passe  
973 de 100 à 125 millions. Personne ne conteste cette modification. Et pourtant, elle va être refusée dans  
974 plusieurs communes à cause d'un autre article. Peu importe la raison d'ailleurs, c'est le résultat qui  
975 compte. Tant que cette limite d'endettement ne sera pas augmentée, il n'y aura pas de construction du  
976 futur CO de Givisiez. Il demande au Conseil général si cela leur rappelle quelque chose. Quand on dit  
977 que l'histoire est un éternel recommencement ! Pour les plus anciens, souvenez-vous ! Il y a une vingtaine  
978 d'années, le même problème a existé pour passer la limite de 50 à 75 millions. La conséquence ? Un CO  
979 de Sarine-Ouest provisoire dans des containers avec tous les coûts que cela entraîne et les désagréments  
980 pour les élèves et les enseignant-e-s. Ce n'était certes pas la seule raison, mais il ne veut pas que cela se  
981 reproduise. D'ailleurs, le Conseil Général de la commune de Grolley l'a bien compris, et il a approuvé les  
982 statuts proposés contre l'avis de son Conseil communal. Il est vrai que les élèves de Grolley iront dans ce  
983 futur CO de Givisiez, ce qui n'est pas le cas des élèves de Neyruz. Ainsi, la grande majorité du Conseil  
984 général va refuser les statuts pour des raisons financières. Car selon le message, si le Conseil général  
985 accepte les statuts, il y aura une charge supplémentaire pour Neyruz de CHF 1,80.- par habitant, soit  
986 environ CHF 5'000.- par année, pour des charges qui se montent de toute façon à CHF 1'028'000.-. Ceci  
987 sur la base des chiffres de 2021. Il demande si c'est sûr que les chiffres de 2021 sont pertinents pour  
988 l'avenir. Pour accompagner le message, il y avait l'exemple de la répartition des charges pour 2021. Il faut  
989 savoir que l'IPF 2021 est calculé sur les recettes fiscales de 2016, 2017 et 2018. Cet IPF sert ensuite de  
990 base pour déterminer quelles sont les communes contributrices et les communes bénéficiaires, la limite  
991 étant fixée à 100. Or, Neyruz est très proche de cette limite, puisque depuis 2011, la commune navigue  
992 entre 92 et 98. Le terme « naviguer » n'est pas innocent, tant la courbe de l'IPF fait des vagues régulières.  
993 L'IPF 2022 est à 94.35 et l'IPF 2023 à 95.26. La commune est ainsi en phase ascendante, confirmée avec  
994 le résultat des comptes 2022, dont CHF 800'000.- de recettes fiscales supplémentaires.

995  
996 A noter que l'année fiscale 2022 servira de base pour le calcul de l'IPF 2025, 2026 et 2027. Ainsi  
997 uniquement sur la base des comptes 2022, le Conseil général peut déjà se poser des questions sur la  
998 pertinence de refuser ces statuts.  
999

1000 Il a également fait un comparatif entre l'année 2019 et 2022 sur tous les éléments pris en compte pour le  
1001 calcul de l'IPF. 2019 parce que c'est l'année centrale pour le calcul de l'IPF 2022 et aussi la dernière année  
1002 avant COVID. 2022, car c'est la dernière année connue pour les comptes de la commune. Pour  
1003 information, les éléments qui sont déterminants pour le calcul de l'IPF sont :

- 1004  
1005 • L'impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques  
1006 • L'impôt sur le capital et le bénéfice des personnes morales  
1007 • L'impôt à la source  
1008 • L'impôt sur les prestations en capital  
1009 • La contribution immobilière  
1010 • La part de l'impôt sur les véhicules

1011  
1012 Pour 2019, la commune obtient des recettes pour CHF 7'723'00.-

1013  
1014 Pour 2022, la commune obtient des recettes pour 9'256'000.-, soit une augmentation de 19,85 %. Pour  
1015 l'impôt sur le revenu, soit l'élément le plus important, la commune a 1'055'000.- de recettes  
1016 supplémentaires soit 17,81 %. Même si toutes les communes doivent en principe avoir un pourcentage  
1017 en hausse, il assure le Conseil général que 19.85 % d'augmentation, c'est très important. Il a d'ailleurs fait  
1018 le même exercice pour la commune qui l'emploie, et il est arrivé à 2.77 % d'augmentation entre 2019 et  
1019 2022. Ce pourcentage très modeste est dû principalement à la conséquence de la réforme fiscale de  
1020 l'imposition des personnes morales 2020, phénomène qui touche très peu Neyruz.

1021  
1022 En soit, ce qu'il vient de dire est une bonne nouvelle pour la commune. Mais pas pour ce dossier si le  
1023 Conseil général refuse les modifications de statuts. A son humble avis, refuser la modification des statuts,  
1024 dans le jargon sportif, cela s'appelle un autogoal. Dès lors, cela lui ferait mal qu'un risque soit pris pour  
1025 retarder la construction du CO de Givisiez, sur la base d'un mauvais calcul financier.

1026  
1027 **M. Le Président** remercie M. Olivier Pillonel pour son intervention et demande si quelqu'un aimerait  
1028 prendre la parole.

1029  
1030 **Mme Katuscia Sansonnens** intervient et indique que le Conseil communal ne peut pas comparer les  
1031 communes de Matran et Neyruz. Si les statuts sont refusés, le Conseil communal reviendra avec ce point  
1032 au prochain Conseil général et avec la modification de la limite d'endettement et du nombre de  
1033 représentant-e-s Comité Directeur. Elle n'est pas d'accord sur le fait que le Conseil communal se tire une  
1034 balle dans le pied. Elle explique aussi les investissements prévus par l'Association. En résumé, elle soutient  
1035 la position du Conseil communal et n'est pas convaincue par les arguments de M. Olivier Pillonel.

1036  
1037 **M. Olivier Pillonel** précise que si la commune n'a pas obtenu gain de cause, il va revenir 4 ou 5 fois pour  
1038 cet objet. Il indique aussi que le fait de créer des investissements ne va pas changer la clé de répartition.  
1039 La commune Neyruz risque de passer au titre de «bénéficiaire» à «contributrice».

1040  
1041 **Mme Katuscia Sansonnens** reste dans ses opinions. Elle conseille le Conseil général de refuser ces  
1042 modifications statutaires.

1043 **M. Le Président** soumet cet objet au vote.

1044

**VOTE**

**Au vote, le Conseil général refuse par 30 voix contre, 10 pour et 4 abstentions les modifications statutaires de l'Association du Cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)**

1045

1046 **13 POSTULAT N° 2023/4 DU GROUPE AVEN – DU PUMTRACK AU SKATEPARK**

1047

1048 Pour information, la recevabilité de ce postulat a été examinée et acceptée lors de la séance du Bureau  
1049 du Conseil général en date du 25 avril 2023.

1050

1051 **M. le Président** passe la parole à **M. Robin Pillonel**, groupe AveN, pour son intervention.

1052

1053 Le Conseil communal est prié de présenter une étude de faisabilité du remplacement, après sa période  
1054 de location, du pumtrack cantonal à la Carrida, par un skatepark amovible provisoire, dans l'attente de  
1055 l'aménagement envisagé, dans plusieurs années, dans la zone de loisirs des Simon.

1056

1057 Développement :

1058 Les préadolescent-e-s et adolescent-e-s de Neyruz n'ont pas d'endroit sympathique où se retrouver et  
1059 échanger. La Place Rouge est en effet insuffisante, mal située, et source de conflits de voisinage. Le récent  
1060 rapport de REPER, unanimement salué par les autorités, a déjà clairement identifié les besoins à cet égard.

1061

1062 L'une des premières occasions d'améliorer la situation sera la location au canton, du 29 août au 25  
1063 septembre 2023, d'un pumtrack amovible qui sera installé à la Carrida. Le risque est fort que, lors du  
1064 démontage, cette installation provoque un fort sentiment de frustration auprès de la jeunesse du village.

1065

1066 Le remplacement, au même endroit, du pumtrack par un skatepark communal amovible et provisoire  
1067 serait une solution idéale. Le Conseil communal devrait, pour cela, disposer d'une étude de faisabilité  
1068 technique et financière. C'est l'objet de ce postulat.

1069

1070 **M. le Président** remercie M. Robin Pillonel pour son intervention et demande si un groupe ou un  
1071 parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

1072

1073 **M. Sébastien Uldry** intervient. Satisfaire les besoins des jeunes de Neyruz est une priorité pour le groupe  
1074 GSO. Comme le groupe d'Avenir Neyruz, le groupe GSO pense que l'offre actuelle est insuffisante et, dans  
1075 ce sens, le groupe salue la location du Pumtrack. Cependant, le groupe ne pense pas que proposer une  
1076 nouvelle structure provisoire (puisqu'amovible) et ce, au même endroit que le Pumtrack soit la solution.  
1077 En effet, cette nouvelle structure risque d'être souvent démontée ou inaccessible, la Carrida étant utilisée  
1078 comme parking pour divers événements (lotos, cérémonies religieuses, et autres) et qui verra l'installation  
1079 d'une halle de stockage. De plus, il semble que le pumtrack ou le skatepark ne sont pas forcément les  
1080 activités les plus pratiquées par une majorité des jeunes. Ainsi, Il semble judicieux d'attendre la fin du  
1081 pumtrack, d'analyser son utilisation avant de lancer un nouveau projet similaire, de réfléchir également  
1082 à une meilleure localisation ainsi qu'à une offre d'activités plus variée et plus fédératrice.

1083

1084 La jeunesse mérite une solution plus réfléchie et pérenne. Dans ce sens, le groupe GSO invite le Conseil  
1085 communal de se référer aux pages 9 à 12 du rapport REPER qui a identifié les besoins de ces jeunes  
1086 (cabane, skatepark, terrain de basket, parc aménagé...) et de les intégrer, par exemple, dans la réflexion  
1087 sur l'aménagement de la zone des Simon. Ceci pourrait faire l'objet d'un postulat à venir.

1088

1089 Il n'y a plus d'intervention et **M. Le Président** passe désormais au vote.

1090

**VOTE**

**Au vote, le Conseil général a voté avec 21 voix pour, 21 voix contre et 2 abstentions la transmission au Conseil communal du postulat « du pumtrack au skatepark »**

1091

1092 Selon l'article 55 al. 3 du Règlement du Conseil général, c'est Le Président du Conseil général, en cas  
1093 d'égalité, qui départage ce vote.

1094

1095 De ce fait, voici le résultat final de votation pour ce postulat.

1096

**VOTE**

**Au vote, le Conseil général refuse avec 21 voix pour, 21 voix contre et 2 abstentions la transmission au Conseil communal du postulat « du pumtrack au skatepark ». Etant donné qu'il y a une égalité parfaite, selon l'article 55 al. 3 du Règlement du Conseil général, M. Le Président doit départager le vote. M. Le Président vote non.**

1097

1098 La transmission est refusée et, de ce fait, ce postulat est radié du rôle.

1099

1100 **14 POSTULAT N° 2023/2 DU GROUPE ADN - MISE A DISPOSITION DES PROTECTIONS HYGIENIQUES**  
1101 **GRATUITES ET EN LIBRE ACCES**

1102

1103 Pour information, la recevabilité de ce postulat a été examinée et acceptée lors de la séance du Bureau  
1104 du Conseil général en date du 28 mars 2023.

1105

1106 **M. le Président** passe la parole à **Mme Maria Tenze Dafflon** pour son intervention.

1107

1108 **Mme Marie Tenze Dafflon** présente le postulat du groupe AdN qui lui tient à cœur.

1109

1110 Ce problème de précarité menstruel est un vrai problème qui agit autour de tout le monde et en silence.  
1111 Ce n'est plus acceptable de nos jours dans ce pays de discuter de ce problème comme si de rien n'était.  
1112 Ce qu'elle demande au Conseil général n'est pas un luxe mais un vrai besoin. La précarité menstruelle est  
1113 un problème qui agit surtout chez les personnes qui n'ont pas les ressources économiques pour avoir  
1114 suffisamment de serviettes hygiéniques. 10 à 15 % de femmes à Fribourg en souffrent et ce n'est plus  
1115 acceptable. Cela engendre des problèmes de santé mental, physique et social.

1116

1117 Ce qu'elle demande n'est pas nouveau, le canton de Vaud, Genève et le Jura sont déjà à la page. En même  
1118 temps, pas loin de Neyruz, la Ville de Fribourg a pu mettre en place le nécessaire pour combattre cette  
1119 précarité. Elle a pu échanger avec eux et ils soutiennent et encouragent la commune dans cette démarche.  
1120 La solution qu'elle propose est de mettre en libre accès des serviettes hygiéniques dans les endroits

1121 publics de Neyruz comme la salle de sport, l'école primaire, l'Administration communale, la salle de  
1122 professeurs. Et en même temps, que la commune de Neyruz mette un système de communication  
1123 indiquant clairement aux femmes cette possibilité.

1124  
1125 Elle remercie sincèrement le Conseil général pour le soutien de cette cause. Elle sait qu'elle peut compter  
1126 sur le Conseil général. Elle se met à disposition afin de répondre aux questions avec un grand plaisir et  
1127 sans jugement.

1128  
1129 **M. le Président** remercie Mme Maria Tenze Dafflon et demande si un groupe ou un parlementaire à titre  
1130 individuel souhaite prendre la parole.

1131  
1132 **Mme Mallory Schneuwly Purdie** intervient. Le groupe AveN a pris connaissance du postulat « Mise à  
1133 disposition de protections hygiéniques en libre accès ». Ce postulat s'inscrit dans les prises de conscience  
1134 sociétales et politiques de la précarité menstruelle mais aussi et plus généralement du tabou des règles.  
1135 Pour des jeunes filles, il n'est en effet pas facile d'aller vers leur maîtresse ou maître d'école pour  
1136 demander une protection menstruelle en cas de surprise. Et les dames présentes ce soir savent toutes  
1137 combien les surprises en matière de menstruation sont fréquentes et désagréables. Des surprises d'autant  
1138 plus fréquentes chez des jeunes filles dont le cycle est souvent tout sauf régulier. Le groupe AveN soutient  
1139 ce postulat. Cependant, il apparaît aussi que la mise à disposition de distributeurs de protections  
1140 hygiéniques dans les vestiaires des installations sportives et plus encore dans les WC d'une école primaire,  
1141 nécessite une communication claire et adaptée aux différents publics, notamment aux plus jeunes et aux  
1142 garçons. Le groupe AveN estime ainsi que des mesures d'accompagnement du projet devraient être  
1143 menées au niveau de l'établissement scolaire, en impliquant activement le responsable d'établissement  
1144 et le corps enseignant, afin que l'implémentation de cette mise à disposition se déroule en transparence  
1145 et en confiance, et que les nouvelles installations soient aussi respectées. Le groupe AveN soutient le  
1146 postulat mais avec quelques adaptations et quelques mesures d'accompagnement.

1147  
1148 Il n'y a plus intervention et **M. Le Président** passe désormais au vote.

1149

<b>VOTE</b>
<b>Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 44 voix, la transmission au Conseil communal du postulat relatif à la mise à disposition de protections hygiéniques gratuites et en libre accès</b>

1150

1151 Le Conseil communal dispose d'une année pour se déterminer sur ce postulat.

1152

1153 **15 POSTULAT N° 2023/3 DU GROUPE AVEN – POUR UN AIGLE NOIR MODERNISE**

---

1154

1155 Pour information, la recevabilité de ce postulat a été examinée et acceptée lors de la séance du Bureau  
1156 du Conseil général en date du 25 avril 2023.

1157

1158 **M. le Président** passe la parole à **M. Robin Pillonel** pour son intervention.

1159

1160 Le groupe Avenir Neyruz a fait un constat, il faudra à terme une grande réfection de l'Aigle Noir ou bien  
1161 envisager une autre solution pour continuer à profiter d'une salle communale de cette ampleur. En  
1162 regardant la planification financière et en analysant les futurs investissements de la commune, il est clair

1163 qu'une grande réfection de l'Aigle Noir n'est actuellement pas la priorité. Celle-ci devrait intervenir d'ici  
1164 une dizaine voire une quinzaine d'années au plus tôt. Entre temps, la salle restera telle qu'elle est  
1165 maintenant : peu arrangeante pour les diverses sociétés l'utilisant, pas très lumineuse, mal aérée, un  
1166 mobilier ancien, usé et plus aux normes de sécurité ; les chaises par exemple ne sont pas adaptées aux  
1167 normes de sécurité lors d'un spectacle. Certains travaux sont en revanche plus urgent, c'est pourquoi le  
1168 Conseil Communal a prévu CHF 350'000.- dans la planification financière pour une réfection dite « mini »  
1169 de l'Aigle Noir. Le montant étant principalement destiné à des travaux de remise à niveau et  
1170 d'amélioration de la cuisine.

1171  
1172 Le groupe AveN ne souhaite pas laisser cette salle dans cet état pendant encore 15 ans. Dès lors, le but  
1173 de ce postulat est de profiter de cette réfection « mini » pour également améliorer le confort de la salle  
1174 où le Conseil général se trouve actuellement. Cela peut être un coup de peinture ou de ponçage sur les  
1175 murs et le plafond, une remise à niveau du mobilier, une meilleure aération globale, une amélioration de  
1176 l'éclairage ou tout autre aspect pouvant rendre plus agréable l'utilisation de la salle. A voir également si  
1177 certaines améliorations peuvent également être faite dans le restaurant de l'Aigle Noir.

1178  
1179 Pour faire une analogie, imaginez que vous ayez une voiture qui commence à se faire vieille, cependant  
1180 vous devez faire des travaux chez vous et vous ne pouvez pas changer de voiture tout de suite. Vous allez  
1181 tout de même faire un service chez le garagiste pour contrôler les freins, le moteur, les roues, etc. mais  
1182 vous profitez également de ce service pour faire une retouche peinture afin de redonner un coup de jeune  
1183 à votre voiture. La voiture c'est l'Aigle Noir, les freins etc. c'est la nouvelle cuisine et la retouche peinture  
1184 le postulat.

1185  
1186 **M. Robin Pillonel** précise qu'il ne s'agit pas là d'effectuer de travaux de grande envergure ou trop coûteux,  
1187 et qu'il faudrait peut-être imaginer dans quelle mesures ces travaux n'iraient pas à l'encontre d'une future  
1188 réfection « maxi » de l'Aigle Noir. Pour cela, et c'est également pour cette raison que le texte est  
1189 volontairement général, il laisse au Conseil Communal le soin de prendre les bonnes décisions en  
1190 impliquant les différent-e-s utilisateur-trice-s. Il précise également que ce postulat ne concerne pas la  
1191 cuisine. Effectivement, ce point étant déjà prévu par le Conseil Communal, notamment dans la  
1192 planification financière, le groupe AveN n'a pas jugé nécessaire de l'intégrer dans ce postulat.

1193  
1194 En définitif, le groupe AveN invite le Conseil général à soutenir ce postulat, pour la population, pour les  
1195 sociétés et pour tous les utilisateur-trice-s de cette salle.

1196  
1197 **M. le Président** remercie M. Robin Pillonel pour son intervention et demande si un groupe ou un  
1198 parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

1199  
1200 **M. Sébastien Uldry** intervient et pense que ce postulat est une bonne idée mais pris à l'envers. L'élément  
1201 central est le café-restaurant. L'utilisation en est quotidienne et c'est le principal outil de travail du  
1202 restaurateur (avec la cuisine). C'est également un lieu de socialisation extrêmement important dont la  
1203 localisation est idéale. Il faut arrêter de parler de rénovation « mini », d'éternels travaux d'entretiens ou  
1204 de légères améliorations bon marchées qui tiennent parfois plus du bricolage et qui n'ont pas forcément  
1205 de logique les uns avec les autres (porte automatique et rideau, parasols sur la terrasse...). Tout ceci est,  
1206 au final, une perte d'argent. La solution doit enfin passer par une rénovation complète et réfléchi de  
1207 l'ensemble de la structure (café-restaurant, salle de spectacle, terrasse, sous-sols et étage...).

1208 Il est temps d'investir sérieusement dans ce bâtiment qui revêt une grande importance pour la vie du  
1209 village et, dans ce sens, le groupe GSO s'oppose à ce postulat demandant de mettre la priorité sur la salle  
1210 de spectacle lors des travaux d'entretien ou de rénovation « Mini ». Le groupe GSO souhaiterait un projet

1211 de rénovation globale, réalisable s'il le faut à moyen terme et par étapes, en commençant, dans ce cas,  
1212 par le café-restaurant et sa cuisine. Si la rénovation « mini » n'est que la seule solution retenue (hélas),  
1213 c'est alors le café qui doit en bénéficier.

1214  
1215 **M. Le Président** remercie M. Sébastien Uldry pour son intervention.  
1216 Il n'y a plus d'intervention, et **M. Le Président** passe désormais au vote.

<b>VOTE</b>
-------------

<b>Au vote, le Conseil général accepte par 33 oui, 9 non et 2 abstentions, la transmission au Conseil communal du postulat « pour un Aigle Noir modernisé »</b>
---

1218  
1219 Le Conseil communal dispose d'une année pour se déterminer sur ce postulat.

1220  
1221 **16 PROPOSITION INTERNE N° 2022/5 DE M. CHRISTIAN ROSSIER - TEMPS DE PAROLE LORS DU**  
1222 **CONSEIL GENERAL**

1223  
1224 **M. le Président** informe que le Bureau du CG juge cette proposition recevable. Selon l'article 63 du RCG,  
1225 le Bureau peut émettre un préavis sur les propositions internes au CG. L'avis du Bureau est défavorable  
1226 pour plusieurs raisons : la première est qu'il existe déjà un article de notre règlement permettant au  
1227 Président du Bureau de limiter le temps de parole des personnes qui interviennent. Après avoir effectué  
1228 le calcul de la durée moyenne des interventions sur la base de l'enregistrement de la dernière séance du  
1229 CG, le Bureau n'a pas remarqué d'abus. Certaines interventions sont longues, mais aucune ne dépasse les  
1230 5 minutes. Le rôle du Bureau est de favoriser le débat, s'il devait réduire à moins de 5 minutes de temps  
1231 de parole ceci nuirait à la qualité des débats. La mise en place d'un tel système s'annoncerait aussi  
1232 compliquée. Pour toutes ces raisons, le Bureau n'est pas favorable à cette proposition. JBM rappelle les  
1233 propos de M. Loup, Juriste à la Préfecture, qu'il faut susciter le débat et ne pas le freiner.

1234  
1235 **M. le Président** donne la parole à M. Christian Rossier.

1236  
1237 **M. Christian Rossier** informe le Conseil général qu'il souhaite retirer cette proposition interne. En effet,  
1238 le groupe GSO a été convaincu par les détails apportés.

1239  
1240 **M. Le Président** informe que cet objet est radié du rôle et clôt ce point.

1241  
1242 **17 PROPOSITION INTERNE DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL – MODIFICATION DE L'ALINEA 3 DES**  
1243 **OBSERVATIONS DE L'ANNEXE 1 DU REGLEMENT DU CONSEIL GENERAL**

1244  
1245 Après avoir entendu plusieurs retours sur l'absence d'indemnités ou de jetons de présence lors de la  
1246 dernière séance de relevé, le Bureau a décidé de soumettre au Conseil général une modification de  
1247 l'annexe 1 du Règlement d'organisation du Conseil général. Selon ce dernier, un ordre du jour, même  
1248 traité sur plusieurs séances, ne donne droit qu'à une seule indemnité. Or, les conseillères et conseillers  
1249 générales-généraux donnent de leur temps pour s'informer sur ce très long ordre du jour d'abord, mais  
1250 aussi pour assister aux séances. Il paraissait donc plus correct au Bureau de compter non pas une mais  
1251 deux séances.

1253 Voici la modification proposée :

1254  
1255 Au lieu de : Annexe 1 Pt. 3 des Observations : « Pour les séances du Conseil général, un ordre du jour,  
1256 même traité sur plusieurs séances, donne droit à une seule indemnité ».

1257  
1258 Nouvelle proposition soumise au vote :

1259  
1260 « Chaque séance du Conseil général donne droit à une indemnité. En cas de séance de relevée, les  
1261 membres du Conseil général perçoivent également une indemnité ».

1262  
1263 **Annexe 1 du Règlement du Conseil général de de la Commune de Neyruz (art. 14 RCG)**

1264  
1265 **Indemnités des membres du Conseil général, du Bureau du Conseil général et des Commissions du**  
1266 **Conseil général**

1267  
1268 **Observations :**

- 1269  
1270 1. L'indemnité inclut le temps de travail avant, pendant et après la séance.  
1271 2. Il n'y a pas de vacations sauf sur mandat ordonné par le Bureau.  
1272 3. ~~Pour les séances du Conseil général, un ordre du jour, même traité sur plusieurs séances, donne~~  
1273 ~~droit à une seule indemnité.~~

1274  
1275 **Nouveau :**

- 1276  
1277 3. **Chaque séance du Conseil général donne droit à une indemnité. En cas de séance de relevée, les**  
1278 **membres du Conseil général perçoivent également une indemnité.**  
1279 4. En cas de présence, sur invitation, à une séance du Bureau, les Chefs-fes de groupe reçoivent une  
1280 indemnité.  
1281 5. Le-La Président-e d'une commission convoque ses membres uniquement selon les besoins réels.

1282  
1283 **M. Le Président** demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir. M.  
1284 Martin Renevey prend la parole pour soumettre une contre-proposition.

1285  
1286 **Voici la contre-proposition reçue du groupe des Indépendants :**

- 1287  
1288 3. **Chaque séance du Conseil général donne droit à une indemnité. En cas de séance de relevée, les**  
1289 **membres du Conseil général perçoivent une demi-indemnité.**

1290  
1291 **M. Le Président** demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir. et M.  
1292 **Martin Renevey** pose une question quant au déroulement du vote. Il demande si le Conseil général  
1293 procède d'abord au vote de la proposition ou de la contre-proposition.

1294  
1295 **M. Président** mentionne que le Conseil général vote d'abord pour la proposition du Bureau du Conseil  
1296 général, et si celle-ci est refusée, il y aura un vote pour la contre-proposition.

1297

1298 **M. Jean-Pierre Häni** ajoute un point. La Commission rédactionnelle avait fixé les indemnités et certains  
1299 membres ont trouvé celles-ci élevées. Cependant, il informe que les indemnités sont hautes comparées  
1300 aux autres communes. Il a été convenu de ne pas prendre en compte les vacances et les séances de  
1301 relevées. Le Règlement du Conseil général a été validé en septembre 2022, donc, il y a seulement quelques  
1302 mois. Il avoue se sentir mal à l'aise que la première modification au Règlement du Conseil général  
1303 concerne une augmentation des indemnités des Conseiller-ère-s généraux-ales. Il s'oppose fermement à  
1304 cette proposition et ajoute qu'il trouve ceci indécent.

1305  
1306 **Mme Valérie Michel Dousse** intervient. Après de longues réflexions, elle rejoint l'avis de M. Jean-Pierre  
1307 Häni. Elle relève le point que les membres du Conseil général pourraient probablement trouver injuste.  
1308 Les membres du Conseil communal perçoivent une indemnité pour la séance de relevée et pas les  
1309 membres du Conseil général.

1310  
1311 Comme la parole n'est plus demandée, **M. Le Président** procède d'abord au vote de la proposition interne  
1312 du Bureau du Conseil général.  
1313

<b>VOTE</b>
-------------

<b>Au vote, le Conseil général refuse par 26 voix contre, 11 voix pour et 7 abstentions la proposition interne du Bureau du Conseil général pour la modification de l'annexe 1 du Règlement du Conseil général</b>
--

1314  
1315 Comme la proposition interne du Bureau du Conseil général a été refusée, **M. Le Président** propose de  
1316 voter la contre-proposition présentée par les Indépendants.  
1317

<b>VOTE</b>
-------------

<b>Au vote, le Conseil général refuse par 36 voix contre, 4 voix pour et 4 abstentions la contre-proposition des Indépendants pour la modification de l'annexe 1 du Règlement du Conseil général</b>
--

1318  
1319 Au vu des résultats **M. Le Président** informe que l'annexe 1 du Règlement du Conseil général reste en  
1320 vigueur sans modification  
1321

1322 **18 DIVERS**

1323  
1324 Pour le point des divers, **M. Le Président** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les  
1325 propositions, les postulats, les questions et les éventuelles remarques.  
1326

1327 **PROPOSITIONS :**

1328  
1329 Il n'y a pas de proposition.  
1330

1331 **POSTULATS :**

1332  
1333 Il n'y a pas de postulat.  
1334  
1335  
1336

1337 **QUESTIONS :**

- 1338
- 1339 **M. Le Président** demande si quelqu'un a une question à soumettre au Conseil général.
- 1340
- 1341 **M. Christian Rossier** pose une question quant au projet de la mise en séparatif au quartier de la Croix. Il
- 1342 aimerait connaître l'évolution de ce projet.
- 1343
- 1344 **M. Le Président** remercie M. Christian Rossier pour sa question et il passe la parole au Conseil communal
- 1345 pour une réponse.
- 1346
- 1347 **M. Jean-Marc Sallin** répond que les travaux liés à la route cantonale, suite à l'étude planifiée par le Bureau
- 1348 d'Ingénieur, restent en phase d'exécution (mise à l'enquête). La commune a fait un effort pour ce point
- 1349 et a essayé de trouver la meilleure solution possible et financière pour les citoyens concernés.
- 1350
- 1351 **M. Christian Rossier** est satisfait de la réponse apportée par le Conseil communal.
- 1352
- 1353 **M. Philippe Dobler** pose une question sur les effectifs scolaires. Il y a environ une année, des containers
- 1354 supplémentaires ont été installés et n'étaient pas indispensables. Il aimerait savoir quelles sont les utilités
- 1355 des containers installés et s'ils ont d'autres fonctions que des éventuelles salles de classes.
- 1356
- 1357 **M. Bernard Kolly** apporte une réponse. En date du 15 mai 2023, ils ont réceptionné toutes les inscriptions
- 1358 pour 2023. Les effectifs restent encore à recevoir après plusieurs calculs. Il informe qu'aucune classe
- 1359 supplémentaire n'est prévue pour 2023-2024.
- 1360
- 1361 **M. Philippe Dobler** est satisfait de la réponse apportée par le Conseil communal.
- 1362
- 1363 **Mme Joanna Bourke Martignoni** a une question concernant l'égalité salariale et elle aimerait savoir si
- 1364 une analyse a été menée par le Conseil communal.
- 1365
- 1366 **M. Le Syndic** indique qu'à sa connaissance, aucune étude salariale n'a été réalisée pour l'instant dans
- 1367 notre Commune. Avec l'administration, il va entreprendre les démarches pour analyser l'égalité salariale
- 1368 parmi les collaborateurs/trices de la Commune et il reviendra sur cet objet en temps voulu.
- 1369
- 1370 **M. Roger Stroude** a une question. Il y a une année, le Conseil général se posait la question quant à la
- 1371 possibilité de mettre sur pied un système Mobility à Neyruz. Le Conseil communal avait informé le Conseil
- 1372 général qu'il avait déjà entamé le travail et qu'il reviendrait avec un projet sur le budget 2023. Hors, **M.**
- 1373 **Roger Stroude** n'a rien trouvé dans le budget 2023.
- 1374
- 1375 **Mme Maryline Dafflon** apporte des précisions. Le Conseil communal aurait dû rendre un rapport ou une
- 1376 réponse officielle à M. Roger Stroude. Il y a eu plusieurs discussions sur ce sujet et le Conseil communal a
- 1377 décidé de ne pas poursuivre avec ce projet Mobility pour le moment. Le prix étant trop élevé et la remise
- 1378 en question de l'utilité présente.
- 1379
- 1380 La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** clôt la discussion et passe aux remarques et
- 1381 commentaires.
- 1382
- 1383
- 1384

1385 **REMARQUES – COMMENTAIRES :**

1386  
1387 **M. Le Syndic** apporte un correctif pour le point du périmètre scolaire et sur le nombre de classes qu'il a  
1388 communiqué précédemment. Il y a bien 5 classes et non 6 prévues dans le cahier des charges du concours  
1389 et il s'excuse pour cette erreur. Pour plus de détail, il passe la parole à **Mme Maryline Dafflon**, Conseillère  
1390 communal responsable de ce dossier qui apporte différents compléments d'informations sur le  
1391 programme prévu et le cahier des charges décidé pour le concours.

1392  
1393 **M. Julien Brodard** demande si les futures séances du Conseil général se feront dans la nouvelle salle de  
1394 rythmique.

1395  
1396 **Mme Maryline Dafflon** précise que cette réponse n'est pas encore connue par le Conseil communal mais  
1397 que cette salle est modulable et pourra servir à des fins scolaires et extra-scolaires, comme l'a expliqué le  
1398 Syndic dans les communications du CC au CG.

1399  
1400 **Mme Marie-Noëlle Eggertswyler** prend la parole. Tout d'abord, elle adresse ses remerciements pour les  
1401 belles paroles et les applaudissements chaleureux qui lui ont été adressés ce soir. Comme l'a dit M. le  
1402 Syndic Jean-Pierre Corpataux, presque 30 ans à la commune... en réalité 28. M. Jean-Noël Gendre vient  
1403 de lui souffler que cela en fait des heures ! Eh oui, et pendant toutes ces années, il y en a eu des séances  
1404 d'Assemblée communale et maintenant de Conseil général ! Elle aimerait ce soir remercier tous les  
1405 membres des Conseils communaux précédents, les membres du Conseil communal actuel, les citoyen-ne-  
1406 s présent-e-s aux « feu » Assemblées communales, les membres du Conseil général depuis son  
1407 intronisation, les membres des Commissions, les membres du Bureau du Conseil général, ses collègues,  
1408 toutes les personnes côtoyées durant ces nombreuses années et avec qui elle a collaboré avec un grand  
1409 plaisir et toujours au meilleur de ses compétences. Elle leur adresse un grand merci pour la confiance  
1410 témoignée et un grand merci pour tout. C'est avec gros point d'émotions après toutes ces années, qu'elle  
1411 quitte la commune l'esprit apaisé et heureux. De chaleureux applaudissements lui sont adressés et tous  
1412 les participant-e-s à la séance du Conseil général se lèvent.

1413  
1414 **M. François Sprumont** souhaite plein de succès à M. Sébastien Bugnon dans sa nouvelle fonction de  
1415 Président et il remercie M. François Rossier pour son excellent mandat. Il mentionne aussi sa qualité  
1416 d'écoute, son calme, son dialogue et son respect durant cette année de présidence.

1417  
1418 **M. Le Président** demande à toutes les personnes intervenues durant cette séance, soit au niveau du  
1419 Conseil général, soit au niveau du Conseil communal, de transmettre leurs textes par courriel à :  
1420 [bureau cg@neyruz.ch](mailto:bureau cg@neyruz.ch)

1421  
1422 **M. Le Président** termine cette séance sur une petite touche plus personnelle. En effet, il arrive déjà au  
1423 bout de son mandat de Président du Conseil général. Au début de la législature, il n'avait pas prévu qu'il  
1424 se retrouverait à ce poste. Les aléas de la vie et le départ de Jérôme Vonlanthen ont contraint le « Groupe  
1425 Socialiste et ouverture » à lui trouver un remplaçant. Il a accepté ce rôle, d'abord pour rendre service,  
1426 mais il a aussi vu l'opportunité de découvrir quelque chose d'unique. Présider un Conseil général n'est pas  
1427 une mince affaire. Le sérieux de la fonction, et son côté formel, engendrent passablement de stress,  
1428 surtout les jours et les heures qui précèdent une séance du Conseil général. Il n'a pas eu l'expérience de  
1429 l'année de vice-présidence pour se familiariser avec le protocole, mais il a pu compter sur le Bureau pour  
1430 l'aider dans sa tâche. Il profite de ce petit discours pour remercier chaleureusement Véronique,  
1431 Christiane, Joanna, Sébastien et Luc pour leurs remarques pleines de bon sens et leurs précieux conseils  
1432 pour favoriser le bon déroulement de ces séances. Il remercie aussi le Responsable administratif

1433 M. Nicolas Wolleb, un expert en matière de Conseil général, toujours là pour répondre aux nombreuses  
1434 questions du Président, et la secrétaire du Conseil général, Mme Laetitia Gilliéron, dont l'important travail  
1435 de l'ombre l'a bien soulagé tout au long de l'année écoulée et qui a suivi ce soir son dernier Conseil général  
1436 pour la commune de Neyruz avant son départ. Le Conseil général les applaudit pour leurs engagements  
1437 sans faille. Aussi, il adresse également de sincères remerciements à tout le Conseil communal, ainsi qu'à  
1438 Mme Marie-Noëlle Eggertswyler, dont les explications détaillées, données dans un souci de transparence,  
1439 sont toujours très appréciées. Enfin, il adresse un grand merci aux membres du Conseil général, et aux  
1440 chef-fe-s de groupe en particulier pour : leurs retours, leurs encouragements et les échanges qui en ont  
1441 découlés. Ceux-ci l'ont permis de progresser et de se sentir plus à l'aise dans cette fonction.  
1442

1443 Il conclut en rappelant au Conseil général que, comme le veut la tradition instaurée par le précédent  
1444 Président M. Laurent Chatagny, il a organisé, ou est en train d'organiser, la sortie récréative du Conseil  
1445 général. La date du vendredi 16 juin 2023 a été choisie avec au programme une visite de La Liberté afin  
1446 de découvrir comment se fabrique un journal et une soirée raclette. Un mail a été envoyé à ce sujet il y a  
1447 quelques jours. Une réponse est à rendre d'ici le 1<sup>er</sup> juin 2023.  
1448

1449 **M. Le Président** clôt officiellement cette séance du Conseil général à 22H18 et invite tous les participant-  
1450 e-s à partager un verre au fond de la salle.  
1451

1452  
1453

#### AU NOM DU CONSEIL GENERAL

1454 Le Président du Bureau du Conseil général :

1455



1456  
1457

1458 François Rossier

1459

La secrétaire :



Laetitia Gilliéron